

**ACADEMIE EUROPEENNE
DE THEORIE DU DROIT**

**FACULTES UNIVERSITAIRES
SAINT-LOUIS- BRUXELLES**

**KATHOLIEKE UNIVERSITEIT
BRUSSEL**

MEMOIRE

***POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTERE EN THEORIE
DU DROIT***

QUELLE VOIE AFRICAINE DE L'UNION ?

Elaboré et présenté par :
NDONGO ABOUBAKRI SIDI
ndongo1@caramail.com

Encadré par :
LOUIS ASSIER-ANDRIEU
**Directeur de recherche au CNRS, directeur du Centre comparatif
d'étude des politiques publiques, CNRS/université de Montpellier I.**

Année académique 2000/2001

PLAN GENERAL

TITRE : QUELLE VOIE AFRICAINE DE L'UNION ?

PREMIERE PARTIE : AUX ORIGINES DE L'UNITE AFRICAINNE

CHAPITRE I : PASSE LOINTAIN DE L'UNITE AFRICAINE

CHAPITRE II : L'EXPERIENCE HISTORIQUES DES DYNASTIES

CHAPITRE III : L'IDEOLOGIE PANAFRICAINNE.

DEUXIEME PARTIE : DES ETATS-UNIS D'AFRIQUE A LA NAISSANCE DE L'OUA ET DE L'UNION AFRICAINE

CHAPITRE I : L'OUA ET LE DEFI DE L'UNITE AFRICAINE

CHAPITRE I : DE L'OUA A L'UNION AFRICAINE

INTRODUCTION

L'union africaine n'est pas un concept nouveau. Elle ne date pas non plus de l'invention de l'organisation de l'unité africaine dont le trente septième sommet qui s'est tenu le 9 juillet 2001 à Lusaka (Zambie) sera probablement le dernier.¹

L'union africaine s'inscrit dans la lointaine et vieille aspiration des peuples africains à s'unir afin de rassembler la force de leurs énergies et organiser le rythme d'une vie communautaire dans le respect mutuel, la compréhension réciproque et pour l'intérêt de chacun et de tous.

Si l'idée d'unité ou d'union européenne remonte au dix septième siècle, l'idée d'unité africaine aussi a eu ses précurseurs bien avant que Kwamé Nkrumah ne publie en 1963 *Africa must unite*²; qu'elle ne trouve son expression juridique dans la charte d'Addis-Abeba et se concrétise notamment sous la forme d'une organisation régionale dénommée : l'Organisation de l'unité africaine (OUA).³

Créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba (Ethiopie), l'OUA, cédera la place à l'Union africaine! Certes l'OUA a eu des pères fondateurs tels que Kwamé Nkrumah, Houphouët Boigny, Léopold Sédar Senghor, Nasser, Mohamed V, Sékou Touré, Ahmed Ben Bella, Patrice Lumumba etc. ; il faut reconnaître que quarante ans plus tard, l'Union africaine naît d'un inspirateur unique: Le colonel Mouammar Kadhafi.

Comme le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) peut-être considéré comme le point de départ de l'Europe communautaire, car il résulta de l'appel lancé en mai 1950 par le ministre des Affaires étrangères français, Robert Schuman, en faveur de la création d'un organisme supranational afin de trouver un règlement au contentieux de la Sarre et voulait marquer la fin de l'antagonisme franco-allemand ; les premiers contours de l'Union africaines ont été définis à Syrte en septembre 1999 sur l'initiative de Kadhafi.

Approuvé à l'unanimité par ses pairs africains, elle a été adoptée à Lomé, lors du trente sixième sommet de l'OUA (12 juillet 2000) et proclamé à Syrte (du 1^{er} au 2 mars 2001). Son traité est entré en vigueur le 26 mai 2001, après la ratification par les deux tiers des Etats membres de l'OUA.

Il y a deux ans, le principe d'unité ou d'union africaine n'était plus à l'ordre du jour à la rencontre aux sommets des chefs d'Etats, et nous écrivions ceci : "l'idée d'unité africaine cherche encore désespérément une forme réelle adaptée à la dimension du

¹ L'organisation de l'unité africaine n'a plus d'existence juridique depuis la tenue du sommet de Lomé le 26 mai 2000.

² Voir Kwamé Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, payot, 1964, traduction française.

³ Voir P. F. Gonidec, *l'OUA, trente ans après*, Paris, karthala, 1993, p.1.

continent. Une unité dans laquelle tous les peuples d'Afrique se reconnaissent et s'identifient. Ces peuples unis par l'histoire, par la géographie, la culture et l'ethnie affirment tous les jours leur désir de vivre unis dans une Afrique qui n'inventerait rien en empruntant le chemin de l'unité.⁴

L'interrogation légitime des peuples qui consiste à demander quelle forme d'unité adopter et dans quelle voie s'engager pour arriver à ses fins a eu des précurseurs dans l'histoire.

Outre les grands empires constitués du VIII^{ème} au XVII^{ème} siècle, les regroupements sous-régionaux tentés par le colonisateur-mais qui obéissaient en réalité à ses schémas et ses intérêts-, en passant par le souffle du mouvement panafricaniste né au début du siècle dernier; l'organisation de l'unité africaine fut en réalité la "seule relique vivante de l'idée d'unité africaine".

Accusée souvent pour ses faiblesses, sommée d'inefficacité et d'inutilité ou glorifiée et exaltée pour son unicité et authenticité, l'Organisation panafricaine a toujours suscité des prises de positions passionnées. Organisation continentale dont le nom fait encore rêver des millions d'africains, l'OUA eut le mérite essentiel d'exister mais surtout de résister aux crises internes qui l'a minent, et aux conflits frontaliers et inter-ethniques alliés aux problèmes du sous-développement, de la mal-nutrition et du Sida qui assaillent l'Afrique.

Même si l'OUA en tant que telle n'a pas résolu nombre de conflits, ses sommets l'ont permis. Beaucoup de voix se sont élevées pour demander quelle était sa mission essentielle: réaliser à terme l'unité africaine ou servir de cadre à l'harmonisation des vues des gouvernements africains dans leur coopération bilatérale et multilatérales?

Dans l'expression "organisation de l'unité africaine" le terme "africaine" se rapporte à "unité" et non pas à "l'organisation". Or si tel est le cas, souligne Edem Kodjo⁵, l'on doit se demander si l'OUA est une organisation de l'unité servant de moteur et de cadre à l'unification du continent?

Pour d'autres, si l'organisation panafricaine avait été créée pour réaliser l'unité intégrative du continent, elle serait appelée: l'Organisation pour l'unité africaine!

En tout état de cause, l'organisation créée par la charte d'Addis-Abeba fut un compromis laborieux entre tenants de thèses supranationales et partisans de conceptions privilégiant les Etats. Ainsi, l'Organisation de l'unité africaine s'est pendant longtemps assignée comme mission prioritaire, la libération de l'Afrique du joug colonial. Une victoire réelle dont elle se plaie d'ailleurs de rappeler chaque fois que l'occasion lui est donnée de dresser son bilan.

⁴ Cf. Nongo Aboubakri Sidi, le concept de l'unité africaine... in mémoire de dea 1998/1999, université de Perpignan.

⁵ Edem Kodjo, préface, Edmond Jouve, l'organisation de l'unité africaine, Paris, puf, 1986.

Cet objectif étant atteint à l'heure actuelle, n'est-il pas grand temps de s'attaquer aux problèmes importants de l'heure, que sont la place de l'Afrique dans le concert des nations, caractérisé aujourd'hui par la mondialisation de l'économie et des échanges.

Pour qu'elle parle d'une seule voix, l'Union africaine paraît nécessaire!

Mais, aujourd'hui, plus qu'hier, dans la voie africaine de l'union, on est en droit de se demander quelle union Africaine réaliser:

Pour cela notre réflexion portera sur les origines du concept de l'unité africaine (première partie) en interrogeant la tradition culturelle africaine, les tentatives de regroupement régionaux observés à travers l'histoire des empires, le mouvement panafricain né au début du 20^{ème} siècle qui a aboutit à la création de l'organisation de l'unité africaine(OUA) et aujourd'hui de l'union africaine(UA) en perspective du siècle commençant (deuxième partie)

PREMIERE PARTIE

AUX ORIGINES DE L'UNITE AFRICAINE

“Seule une véritable connaissance du passé peut entretenir dans la conscience le sentiment d’une continuité historique, indispensable à la consolidation d’un Etat multinational. (...) Il n’est pas indifférent pour un peuple de se livrer à une telle investigation, à une pareille reconnaissance de soi; car, ce faisant, le peuple en question s’aperçoit de ce qui est solide et valable dans ses propres structures culturelles et sociales, dans sa pensée en général; il s’aperçoit aussi de ce qu’il y a de faible dans celles-ci et qui par conséquent n’a pas résisté au temps. Il découvre l’ampleur réel des emprunts, il peut maintenant se définir de façon positive à partir de critères indigènes non imaginés mais réels. Il a une nouvelle conscience de ses valeurs et peut définir maintenant sa mission culturelle, non passionnément, mais d’une façon objective; car il voit mieux les valeurs culturelles qu’il est le plus apte, compte tenu de son état d’évolution, à développer et à apporter aux autres peuples.”⁶

CHAPITRE I

PASSE LOINTAIN DE L’UNITE AFRICAINE

Du point de vue sociologique, l’entreprise politique d’organisation continentale est déterminée au moins par ce facteur déterminant des conditions naturelles.

Ainsi avant d’entrer dans le vif du sujet, il nous a paru opportun de situer l’Afrique dans le monde, par sa position géographique, mettant surtout l’accent sur la diversité dans l’unité, sur la relative homogénéité des conditions géographiques, sachant que :

“Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs , les manières; d’où il se forme un esprit général qui en résulte.

À mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d’autant. (...)”⁷

SECTION 1 : LE MILIEU PHYSIQUE

En Afrique une homogénéité relative des conditions géographiques s’impose d’abord de façon évidente aux observateurs de l’extérieur.

Avec ses 30 300 000 km², trois fois plus vaste que l’Europe, équivalent les trois quart de la superficie de l’Asie, l’Afrique bénéficie d’atouts inestimables que l’on rencontre nulle part ailleurs sur aucun autre continent.

⁶ Cheikh Anta Diop, L’unité culturelle de l’Afrique noire, Paris, présence africaine, 1982.

⁷ Montesquieu, De l’esprit des lois, 1748 (L. XIX, ch .IV), in Louis Assier-Andrieu, Le droit dans les sociétés humaines, Paris Nathan, 1996.

La forme de l'Afrique est remarquable par rapport à celle de l'Amérique du Nord, à celle de l'Europe et à celle de l'Asie qui sont mal délimitées du fait de la jonction de leur sommet avec les pôles.

L'Afrique est au centre des cinq continents et par conséquent au centre de la planète. Baignée au nord par la Méditerranée, à l'Ouest par l'Océan atlantique, au sud et à l'Est par l'Océan indien (canal du Mozambique, au nord-est) par la mer Rouge, elle est rattachée à l'Asie par la péninsule du Sinaï et l'isthme de Suez devenu canal de Suez.

Mais ce qui la rend stable et cadrée, c'est sa situation par rapport à l'équateur, aux tropiques, aux latitudes. En effet elle est coupée en deux moitiés égales par l'équateur, aspect que ne présente aucun autre continent. Même l'Amérique du sud dont le sommet culmine autour du 10ème degrés de latitude nord et 50 degrés de latitude sud, ne se trouve pas dans la même situation d'équilibre. Ainsi l'ancien secrétaire général de l'OUA peut écrire:

"...Dans cet hémisphère austral, entre l'Asie et l'Amérique latine, l'Afrique dans sa totalité, représente le continent central, contrôlant sur terre, sur mer, et dans les airs, les voies de communications entre la masse asiatique d'une part, l'Europe et l'Amérique atlantique de l'autre, deux masses démographiques et deux pôles industriels d'importance majeure sur la carte géo-économique mondiale.

Les stratèges qui élaborent pour le compte de leurs gouvernements les doctrines globales et leurs applications tactiques ont si bien compris cette importance géostratégique du continent africain qu'ils l'ont purement et simplement intégré, non seulement dans leur New Strategic Map selon l'expression de M. Geoffrey Kemp, mais également dans leur éventuel plan de campagne militaire".⁸

L'homogénéité physique se retrouve sur le plan du relief, de l'hydrographie et du climat où il jouit d'une certaine stabilité et même d'une relative homogénéité ainsi que l'écrit le professeur Ki-Zerbo

:

" Ce qui frappe dans ce pays des Noirs, c'est sa grande diversité, qui ne doit pas cependant nous masquer une profonde unité, en grande partie sur la relative homogénéité des conditions géographiques".⁹

Sans doute, faute d'une chaîne montagneuse comparable à la cordillère andine ou au complexe himalayen, l'Afrique manque t-elle d'un élément essentiel de contraste. De grand reliefs existent, mais ils sont morcelés. En dehors de l'Ethiopie, nulle part ne parvient à s'esquisser cette répartition en altitude des hommes et des activités si bien

⁸ Doc./OUA, l'Afrique et l'OUA face à l'avenir. Note introductive : 19^{ème} session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernements, Addis-Abeba, 6-11 juin 1983.

⁹ Ki-Zerbo (Joseph), Le monde africain noir, Paris, Hâtier, 1968, pp. 3.

réalisées dans l'Amérique tropicale montagneuse avec la superposition des terres froides. Mais le continent tout entier, découpé comme à l'emporte-pièce, est plus continental qu'aucun autre, plus étranger au monde océanique.

Le bloc forestier équatorial est l'un des plus vastes du monde et le Congo ne le cède en puissance qu'à l'Amazonie. Les grands lacs africains n'ont pas d'équivalent dans le reste de la zone tropicale et les aires d'épandage intérieur à caractère de marécages permanents ou saisonniers en atteignent en Afrique un développement inégal.

De part et d'autre de l'Equateur, l'Afrique noire étale d'immenses bandes zonales avec la même monotonie dans la diversité, la même violence. Monotonie du sol : le vieux continent du socle pré zambien gratio-gneissique est avec les boucliers du nord l'un des premiers points du globe à s'être consolidé.

La monotonie successive de la vaste forêt, de l'immense savane, des steppes à mimosas (Sahel) et des paysages désertiques semblent être une réplique parfaite à cette monotonie du sol, contrastant avec la violence et la puissance de la vie et du climat chaud. La vie prolifère sous toutes ses formes : dans la savane par exemple, écrit Ki-Zerbo :

« La pluie s'abat avec une fureur pathétique durant quelques mois d'hivernage. Tout le reste de l'année, c'est le règne de l'alizé et de l'harmattan, lesquels aspirent brutalement toute l'humidité et balayent toute trace de nuage : le ciel arbore alors tour à tour l'éclat torride du soleil-roi et la somptueuse livrée des astres nocturnes. Ces scénarios climatiques grandioses et impératifs n'ont pu que façonner petit à petit la mentalité des hommes. »¹⁰

Mentalité forgée également par le caractère remarquablement massif et le relatif isolement du continent africain.

Un continent isolé :

A la différence de l'Europe (carrefour des hommes, des idées et des marchandises), soudée à l'Asie et à l'Afrique du nord, partie intégrante du monde méditerranéen, l'Afrique au sud du Sahara a vécu dans l'isolement. Isolement relatif, mais suffisant pour conférer à sa géographie des aspects de vase clos et de repli sur soi. Le fait capital réside ici dans la présence du Sahara. Il est de pires déserts au monde mais aucun aussi largement dilaté en latitude, ni surtout qui établisse comme lui une cloison continue d'un bord océanique à l'autre.

L'Afrique noire est une terre ramassée sur elle-même un pays massif dont la longueur des côtes, en général rectilignes, est infime par rapport à la superficie. Peu de sites portuaires naturels; la barre s'y oppose ainsi que les marais.

Ici les fleuves ne sont pas de grandes routes en marche. La disposition du relief fait que le Niger, le Sénégal, le Congo et bien d'autres fleuves encore s'éloignent d'abord de la mer et n'y aboutissent enfin que par une succession de ruptures de pentes et d'escaliers

¹⁰ Ki-Zerbo, op. Cit.

formidables. La forêt et le désert filtrent les tentatives de pénétration ou les arrêtent.

Ces conditions géographiques, qui ont rendu difficiles les communications et différé les contacts avec le reste du monde habité, ont par contre, largement favorisé la circulation à l'intérieur de l'Afrique au Sud du Sahara : haut relief toujours facile à contourner, désert marginaux, savanes et forêts claires éminemment perméables facilitant la pénétration et la traversée du seul véritable obstacle, la forêt équatoriale, qui s'arrête d'ailleurs aux grands lacs, en sorte qu'il est possible de la contourner par l'est.

Cependant, sevrées des relations extérieures fructueuses qui eussent favorisé l'éclosion des techniques nécessaires à la maîtrise et à l'organisation de l'espace, les sociétés africaines, repliées sur elles-mêmes ont dû pour vivre et prospérer s'adapter aux conditions locales faute de pouvoir les dompter, rythmer leurs activités sur le cycle immuable des phénomènes naturels qui les dominent.

Ainsi attachés à des techniques ancestrales à la merci des variations imprévisibles des précipitations ou des crues, de leur irrégularité d'une année à l'autre.

L'identité des conditions naturelles a créé des équilibres identiques entre l'homme et la nature qui progressivement modelé une unité culturelle remarquable de la civilisation négro-africaine, tant il est vrai que les "peuples qui ont longtemps vécu dans leur berceau d'origine ont été façonnés d'une manière durable par leur milieu"¹¹.

SECTION II : L'UNITE CULTURELLE DES PEUPLES D'AFRIQUE

Il y a certes des "Afriques" qui, en réalité datent des années soixante. Mais, il y a surtout une civilisation africaine organique dont "la profonde unité culturelle est restée vivace le long des âges sous des apparences trompeuses d'hétérogénéité".¹²

L'organisation de la société traditionnelle africaine est à ce point de vue significative et l'une de ses réalisations les plus révélatrices est le sentiment qu'elle donnait et donne encore dans certaines proportions à ses membres et la pratique universelle de l'hospitalité sur laquelle ils pouvaient et peuvent encore compter.

Car si l'Afrique reste de nos jours une terre de valeurs respectables et enviées, c'est qu'elle a su assurer la pérennité de son unité culturelle qui est le fondement de toutes les autres formes d'unité vécues ou revendiquées ici et là dans l'espoir de bâtir des puissances économiques politiques et financières.

Ainsi, les principes fondamentaux de la personne humaine, stipulés partout dans les chartes déclaratives de droit s'observent et se pratiquent à vue d'œil dans la vie de tous les jours des populations africaines mais à leur manière: L'hospitalité, la solidarité, la

¹¹ Cheikh Anta Diop, op. Cit., p.68-69.

¹² Kake Ibrahima Baba, la diaspora noire, Libreville, éd. Lion, 1978, pp. 20-21.

fraternité, l'altruisme, la tolérance, etc. sont autant de valeurs vécues, intériorisées et toujours magnifiées dans une Afrique pourtant diverse et multiethnique mais dont l'unicité est réelle.

Que peut-on retenir de cette Afrique, celle d'hier, l'Afrique des traditions pré coloniales ?

D'abord sa fidélité à ses valeurs qui sont nées d'une expérience de vie et de recherches de plusieurs générations. Fidélité et ténacité malgré les crises et les bouleversements internes et externes. Comprendre cette constance, c'est saisir qu'il faut cesser de voir ces valeurs qui sont encore vivantes pour plus de la moitié des populations actuelles en termes négatifs, en les qualifiant de " pratiques barbares" ou de comportements irrationnels.

Enfin, comme disait Montaigne, "chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage".

Dans la société africaine traditionnelle, l'individu riche aussi bien que pauvre étaient entièrement en sécurité. Les fléaux de la nature apportaient de la famine pour tout le monde, pauvres ou riches. Personne ne vivait dans la privation, manquant de nourriture ou de dignité humaine, sous prétexte qu'il n'avait pas de richesses personnelles; chacun pouvait compter sur les biens que possédaient la communauté dont il était membre : "Ce que tu gagnes appartient au clan, ce n'est pas à toi d'en disposer" dit le proverbe Lari.

Caractéristique à cet égard est la civilisation africaine où la qualité de vie ne dépend pas encore totalement de l'argent, mais de la qualité des rapports humains quotidien dans leur milieu de vie habituel.

Alors que dans d'autres civilisations, l'argent est une valeur essentielle qui doit être respectée dans les rapports humains d'une façon privilégiée (car en dehors de la famille les prestations de service sont données contre de l'argent), en Afrique l'argent a été inconnu jusqu'à une époque récente. Jusqu'à la première moitié du XXème siècle, les cauris (monnaie locale en petits coquillage) étaient utilisés en paiement. Les services entre personnes d'une même origine, d'un même quartier, d'un même village n'étaient jamais payés. La sagesse communautaire créée de tels liens et de telles habitudes qu'on est sûr que celui qui a reçu un service selon les besoins, rendra service à son tour selon les besoins.

Le salaire d'un service rendu est une confiance dans la disponibilité de celui à qui été demandé le service. L'échange gratuit des services crée des liens familiaux à l'échelle du quartier, du village ou de la ville... On devient ainsi frère de la grande famille africaine, frères de quartier, de village. Cette coutume qui a duré jusqu'à aujourd'hui et qui, il est vrai commence à s'affaiblir, avec les influences extérieures n'est pas pratiquée avec les étrangers, qui n'ont pas partagés la vie communautaire du village. Avec ceux-ci, on peut passer des contrats, on discute les prix. Mais si ces étrangers sont devenus amis, on ne fait pas de prix, on se contente de dire qu'ils seront payés après les récoltes par

exemple, sans fixer de somme. – On ne fait pas de contrat en famille. On n’attend pas une promesse en famille. On se fait, jour après jour, une plus grande confiance sans attendre d’autre récompense qu’une confiance toujours renouvelée, redonnée.

C’est que ; en Afrique, l’individu n’est appréhendé qu’à l’intérieur du groupe qui fonde sa réalité sociale. “La naissance à terme d’un enfant, est un événement heureux non seulement pour les parents, mais pour le village, la tribu et, sur un plan plus vaste l’humanité tout entière.”¹³

Dans le système de vie communautaire tissé de multiples brassages, l’individu s’identifie autant au groupe familial, tribal ou ethnique auquel il appartient de par sa naissance, qu’aux classes d’âges et leurs réseaux spécifiques ou aux circuits formés à travers des relations d’amitié d’alliance ou de parenté à plaisanterie. Son statut se caractérise par les services rendus au groupe et qui contribuent à garder intacts la personnalité du dernier, sa dignité, sa respectabilité et par extension l’honneur de la famille dont il porte le nom, de la tribu ou de l’ethnie qu’il représente et dont il doit veiller à sauver partout la face.

Le fait que la société soit le lieu privilégié de l’action et de la présence humaine, est une preuve qu’en Afrique les humains ne se confondent pas avec le monde.

La société est l’institution la plus chargée de sens, ce qui explique pourquoi le projet social officiel traditionnel met plus l’accent sur le groupe, le collectif.

De là certains auteurs ou observateurs en ont conclu qu’en Afrique la personne n’existe pas parce qu’elle est “écrasée et effacée par le groupe”.

À ceux-là, Nabé-Vincent Coulibaly répond : “Cela reviendrait au même de la part d’un africain d’affirmer que dans la société capitaliste industrialisée le groupe n’existe pas puisqu’on vise à garantir les droits et libertés de la personne y compris par la propriété privée¹⁴, etc.

La personne existe, et elle est reconnue pour telle. C’est en tant que personne qu’on entre dans l’histoire et le panthéon d’un village ou d’une famille comme illustre. Dans la vie quotidienne, c’est en tant que personne que les membres d’un groupe portent la responsabilité de leurs actes, et cela à tous les niveaux. C’est en tant que personne qu’il faut “ajouter son grain de sel” à la tradition léguée par les ancêtres pour mériter la postérité.

Pour les traditions peule et bambara décrites par Hampâté Bâ, la notion de personne est au départ très complexe : deux termes servent à désigner la personne.

¹³ Amadou Hampâté Bâ, Aspects de la civilisation africaine, Paris présence africaine, 1972, p. 12.

¹⁴ Nabé –Vincent Coulibaly, ce que l’Afrique d’hier peut dire au monde d’aujourd’hui, in cahier du Centre Interculturel Monchanin, 2 vol. XVI, N° 1, cahier 78.

Pour les peuls, ce sont Neddo et neddaaku, pour les Bambara, ce sont Maa et Maaya. Le premier signifie “la personne” et le second : “les personnes de la personne”. Et comme le dit l’expression bambara : “Les personnes de la personne sont multiples dans la personne.”

On retrouve exactement la même notion chez les peuls. Cette notion implique donc une multiplicité intérieure, des plans d’existence concentriques ou superposés (physique, psychique et spirituels à différents niveaux), ainsi qu’une dynamique constante...

Mais pour la réalisation de la personne, en Afrique on dit qu’elle n’est rien sans les autres, car, “En arrivant (naissance), elle vient dans leurs mains, et en partant (mort), elle s’en va dans leurs mains.”, proverbe bambara.

Ainsi, la société africaine a-t-elle fait le choix de l’humain qui entraîne celui du groupe, comme condition et garantie de sa réalisation et de sa plénitude ?

Les sociétés africaines ont donc une foi immense en l’humain, ce qui fait dire aux wolofs que “le remède de l’humain c’est l’humain”, mais elles suspectent quelque peu la personne dont les aspirations et ambitions ont tendance à renverser l’idéologie et les traditions anciennes, ainsi que la prépondérance voulue par le groupe.

On doit alors souligner qu’il faut que l’action de la personne aille dans le sens du renforcement du groupe, de la collectivité à laquelle elle appartient.

Il arrive qu’elle vise une réussite strictement personnelle, opposée aux intérêts des autres. Mais la différence résiderait ici dans le fait que chacun agit et vit en ayant en tête deux ordres de motivation :

- le sien propre et surtout ;
- celui du groupe social.

Dans l’Afrique noire traditionnelle, le régime foncier est pratiquement partout le même. La terre était toujours reconnue comme une propriété de la communauté. Comme elle est héritée des ancêtres, chacun à l’intérieur de la société avait le droit de l’exploiter et il n’y avait pas d’autre droit que celui-là. L’idée ne serait venue à personne d’en revendiquer un autre!

En Afrique, les rites de l’initiation ou du sacre des rois comportent partout l’idée de la victoire sur la peur et sur la mort par la naissance à une vie nouvelle. Chez les Mossi, à la mort d’un souverain, le héraut officiel clame : “le feu s’est éteint”. Or, dans d’autres parties de l’Afrique, notamment dans le Boganda, un feu sacré constitue le symbole même de l’Etat, et dans les Royaumes Nkole (Grands Lacs) ainsi qu’au Darfour à l’annonce de la mort du roi, le feu de la cour royale était éteint.

Certains rythmes de tam-tam sont identiquement les mêmes du pays dogon (Mali) au pays zoulou (Afrique du sud). Certaines pratiques sociales comme la gérontocratie, se rencontrent partout. Le vieillard était respecté pour son âge et les services qu’il rendu à

la communauté. Le respect dont les jeunes l'entouraient lui revenait de droit parce qu'il était plus âgés qu'eux et qu'il avait servi la communauté plus longtemps. Dans l'Afrique traditionnelle, le vieillard "pauvre" était entouré d'autant de respect que le vieillard "riche".

Deux dictons de la sagesse populaire montrent pourquoi les africains cultivent et entretiennent encore le sentiment de vénération et d'affection à l'égard des personnes âgées. Hampaté Bâ disait dans la phrase qui lui a rendu célèbre à l'UNESCO qu'en Afrique, "un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle".

Et parce qu'on sait que "le secret des vieux ne se paie pas avec de l'argent mais avec de bonnes manières" (proverbe mandingue), on s'emploie comme on peut à réserver un traitement honorable à ses dépositaires de la connaissance et de la sagesse.

Voilà pourquoi, les personnes âgées sont mieux traitées en Afrique que partout ailleurs.

Ensuite vient le sentiment de solidarité qui anime la communauté des membres du même clan, lesquels se considèrent comme des "frères", étant constitués de "même sang", des "mêmes âmes", de "même corps", de "même taille", "de même poids", de "même couleur-papaye-mure".

On les dit sortis de la même graine, chauffés, forgés, cuits et trempés dans le "même feu", coulés dans le "même moule" et le "même métal", dans la "même pierre", pétris dans la "même pâte", dépositaires exclusif du suc et sel de la "même terre".

Le "frère" s'installe à la table de son "frère" sans autre forme de procès. C'est un privilège pour le second, un principe et un droit inaliénable pour le premier : pour tous les deux, un don béni des dieux et des ancêtres.

Au surplus, que l'un deux vienne à être agressé, le "frère" du clan se doit de défendre son "alter ego" jusqu'au péril de sa vie, sans tenir compte de la nature du danger auquel il s'expose, sans se préoccuper des raisons qui sont à la base du trouble social : après tout, dit-on, c'est un devoir sacré, un honneur et un privilège suprême que d'offrir sa vie en sacrifice pour sauver et défendre la vie et le destin de son "frère".¹⁵

Le devoir de solidarité est exclusif et ne s'embrasse pas des exigences ou des calculs de ce qui pourrait ressembler à une sorte d'opération de comptabilité commerciale.

En outre, de nombreux travaux ont montré la profonde parenté qui lie les langues d'Afrique noire.

Une récente étude du journal l'autre Afrique vient de publier que en dehors de celles du colonisateur, cinq grandes langues ont vaincu les frontières africaines, permettant une véritable intégration linguistique et culturelle en attendant plus.

- L'arabe sous ses différentes formes est principalement parlé en Afrique du nord : Maroc, Algérie Tunisie, Libye, Egypte. Plus au sud, il touche une partie de l'Afrique noire : Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Soudan...

On estime à environ 180 million le nombre de personnes qui le parlent en Afrique.

¹⁵ Isaac Nguema, le droit traditionnel africain, pourquoi faire, in Nord-Sud XXI, N° 14 (2), Genève, p. 91

- Le haoussa, langue du commerce par excellence est parlé par 60 millions de personnes dans les pays suivants : Niger, Nigeria, Bénin, mais aussi quelques localités au Cameroun, Soudan et Ghana, en raison de la forte présence de commerçants haoussas. Leur mobilité a suscité un fort métissage de la langue, par ses contacts avec, notamment le yorouba, l'arabe et l'anglais. Au Niger et Nigeria, le haoussa figure aujourd'hui dans les constitutions parmi les langues nationales.

- Le swahili est parlé par 30 à 40 millions de personnes, réparties entre la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, l'est de la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, le Burundi, le nord de la Zambie, le Malawi, les Iles Comores, le Mozambique. C'est sans conteste la langue la plus diffusée dans cette partie de l'Afrique. Elle a le statut de langue officiel en Tanzanie(avec l'anglais bien sûr), et de langue nationale au Kenya.

- Le lingala, également appelé mangala, est une des multiples langues d'Afrique centrale. Il partage avec les autres langues bantoues la même phonétique et, surtout, la même logique grammaticale et syntaxique. Il est massivement parlé en République démocratique du Congo (RDC) et en grande partie au Congo-Brazzaville. Il s'étend aussi au Gabon et au Cameroun. On estime à environ 30 millions le nombre de locuteurs en RDC et 500 000 au Congo. Dans ces deux pays, il est probable que le déclin de l'institution scolaire (où l'on enseigne en langue française) a favorisé l'émancipation du lingala, qui a le statut de langue nationale.

- Classé dans le groupe ouest-atlantique de la famille Niger-Congo, le peul compte entre dix et seize millions le nombre de locuteurs. Il est parlé en grande partie dans un espace à dominante ouest-africaine : Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Guinée, Cameroun, Nigeria, Sierra Leone, Gambie, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Togo, Bénin, République centrafricaine, Tchad, et dans quelques localités du Soudan. C'est une langue officielle dans six de ces pays.

Ces cinq langues, parlées par la moitié des peuples n'unissent-elles pas l'Afrique ?

Dans nations nègres et cultures, comme dans l'unité culturelle des peuples d'Afrique noire, Cheikh Anta Diop¹⁶ apporte la preuve, à l'aide d'exemples pris dans l'organisation sociale des Bantou du centre de l'Afrique, les Towana du Bechuanaland en Afrique du sud et chez les Ashanti du Ghana en Afrique de l'ouest que " le régime matriarcal est général en Afrique aussi bien dans l'antiquité qu'à nos jours et que ce trait culturel ne résulte pas d'une ignorance du rôle du père dans la conception de l'enfant. »

¹⁶ Cheikh Anta Diop, idem

Dans un autre domaine, et toujours pour marquer l'unité foncière de la culture africaine, on peut faire observer avec Ibrahima Baba Kake¹⁷ que le statut de l'esclave africain diffère de celui de l'esclave européen ou musulman. L'esclave africain n'avait rien de commun avec l'esclave européen ou musulman. En Afrique on admettait volontiers la captivité mais non l'esclavage.

La mise en captivité était avec l'amende, la sanction habituelle pour les crimes ne justifiant pas l'exécution capitale. Certains captifs se livraient d'eux-même en gage avec leurs famille pour régler leur dette. Ces "gagés" pouvaient se racheter, eux et leurs proches, sous certaines conditions. On devenait également esclave pour certains délits antisociaux, tels l'adultère et le vol. Les prisonniers de guerre, après des conquêtes militaires, devenaient également esclaves militaires.

Quant au traitement, le sort du captif en Afrique n'avait rien de commun avec celui de l'esclave de traite. Le captif pouvait se marier, posséder des biens, avoir lui-même des serviteurs, et il n'existait aucune barrière lui interdisant d'entrer en contact avec les hommes libres. Les mariages entre les enfants de captifs et ceux de leurs maîtres n'étaient pas rares. Jusqu'à la venue des européens, les captifs étaient considérés comme des individus utiles et même précieux, dont la propriété entraînait des obligations spécifiques : la nourriture, l'habillement, l'abri et la protection. Cet extrait illustrera bien notre propos :

L'affranchissement du vieux captif

Vers le quatrième mois, Tierno Bokar en vint dans son enseignement, à traiter des qualités spirituelles propres aux différents prophètes mentionnés dans le coran, depuis les grands "Envoyés de Dieu" Adam, Abraham, Moïse et Jésus, en passant par tous les prophètes intermédiaires, pour finir par le prophète de l'Islam.

Quand il en arriva à ce dernier, je fus particulièrement touché par ses qualités de générosité et de magnanimité, et particulièrement par deux de ses actions : le pardon qu'il accorda, lorsqu'il revint dans la ville de la Mecque, à tous ses anciens ennemis vaincus qui l'avaient pourtant jadis si cruellement traité, lui et les siens; et, d'autre part, l'affranchissement de la totalité des "captifs" attachés à sa famille lorsque, en 633, il sentit venir la mort. Aucun d'eux, du vivant du prophète, n'avait accepté de le quitter; mais il voulait garantir leur avenir après son départ, et quitter ce bas monde les mains vides.

Désireux d'imiter l'attitude du prophète, je décidai d'affranchir officiellement un homme que, de toute façon, je ne pouvais considérer comme un captif, et moins encore "mon" captif : je veux parler de Beydari Hampâté, élevé par mon père Hampâté comme un fils et désigné par lui sur son lit de mort comme gérant de ses biens et tuteur de ses enfants, et qui, depuis, avait toujours été pour moi le plus affectueux des grands frères, et pour toute ma famille un soutien fidèle. Certes, à l'époque et dans notre milieu, le terme de "captif" était plutôt devenu un terme d'usage et ne recouvrait plus une réelle condition de servitude, mais c'est tout de même un statut, et je souhaitais en libérer Beydari.

Je fis part de mon projet à Tierno Bokar.

"La libération ou le rachat des captifs est l'un des actes qui furent le plus appréciés par Dieu et son prophète", me dit-il; et il attira mon attention sur le fait, dans un grand verset du Coran qui résume les

¹⁷ Kake (I.B), idem

fondements de la foi et du comportement conseillé aux hommes, cette libération est incluse dans les charités accomplies “pour l’amour de Dieu” et citée avant même la prière, l’acquiescement de la dîme aumônière (zakkat), la droiture et la patience.

“Mais, ajouta-t-il, as-tu de quoi doter Beydari ? On ne libère pas un captif en lui laissant les mains vides; ce serait le pousser vers la misère, qui est une autre forme de captivité grave. Je sais que Beydari a un métier, mais ceci n’entre pas en ligne de compte.

- Mon cheval Thiadjel, qui a été premier prix classé aux courses de Tougan et de Ouahigouya et qui vaut en ce moment dix têtes de bétail, représente-t-il une dotation suffisante ? Si oui, je le léguerai à Beydari. Il pourra ainsi se constituer le début d’un troupeau – ce qui ne l’empêchera nullement de rester dans la maison familiale et d’y vivre comme auparavant, mais en homme libre.

- Là où une vache laitière suffit, dit Tierno, il est hors de doute que dix têtes donneront dix fois satisfaction.”

Le lendemain, il convoqua Beydari et, en ma présence, lui fit part de mon intention. Après un moment de stupéfaction, tout à coup le vieux captif fondit en larmes. Quand il put se reprendre, c’est d’une voix tremblotante, entrecoupée de plaintes, qu’il nous dit sa peine :

“Ô Tierno ! Le jour où mon père Hampâté m’a arraché des mains du bourreau qu’était le griot Amfarba, j’ai versé des larmes de joie. Avec mon père Hampâté, je n’ai jamais senti que j’étais un captif. Jamais il ne m’a frappé, jamais il ne m’a fait manger des restes de repas, jamais, il ne m’a tenu à l’écart. Au contraire, il me faisait manger avec lui, et je dormais dans une pièce contiguë à la sienne. Il commandait mes vêtements dans la boutique même où le roi Aguibou Tall faisait faire les costumes de ses enfants, et m’habillait à leur image.

Mais aujourd’hui, les larmes qu’Amadou Hampâté me verse sont le contraire de celle que m’a fait verser son père il y a près de trente-neuf ans !

“Hampâté avait fait de moi son propre fils. Il ne s’était pas contenté de me placer à la tête des six captifs de sa maison, qu’il avait tous recueillis, il alla jusqu’à me léguer en mourant la gestion de tous ses biens et même la garde de ses deux fils, Hammadoun et Amadou, qu’il disait être mes petits frères.

“Quand Hammadoun est décédé dans la fleur de l’âge, je n’ai plus eu de petit frère qu’Amadou ici présent. Je pensais que lui et moi serions unis pour la vie, car je ne connais aucun autre parent que lui. Et voilà qu’il décide de me rejeter ! Il dit qu’il veut me libérer, mais cela revient à me rayer de la maison de Hampâté où celui-ci m’avait admis avec tant de cœur et de charité. Comment pourrais-je ne pas pleurer à en épuiser toutes les marres, à en pleurer mon propre sang ! (...)”¹⁸

Par ailleurs, personne n’est dupe et chacun sait que dans les groupes hiérarchisés, le captif ou descendant n’épousera pas la fille de l’homme libre, il n’en prétendra même pas ! et que l’homme de caste prétendra toujours une fille de caste pour perpétuer sa fonction. Chacun se sent mieux à sa place peut-être.

Encore une fois l’Afrique pré coloniale semble avoir fait le choix de modérer les contradictions plutôt que de les aiguïser et de les étaler sur la place publique au risque de donner raison ou tort à l’une ou à l’autre partie et de briser le consensus relatif qui maintient l’équilibre social.

Pour les rois et les nobles, ils étaient le symbole de leur position, une nécessité de leur rang. Toute la vie des villes et des villages était caractérisée par cette protection qu’un homme puissant accordait à ses captifs; ce statut de protection était comparable pour une part à celui que le seigneur féodal européen dispensait jadis à ses serfs.

¹⁸ Amadou Hampâté Bâ, *Oui mon commandant*, Paris, j’ai lu, 1994, pp.456-459.

Les captifs occupaient parfois une position importante dans la société africaine, chez les Bambara par exemple. Dans le Kaarta et dans la région de Ségou, les hommes libres subissaient facilement la domination des captifs : dans la plupart des petits Etats de ces pays, l'autorité se trouvait ordinairement entre les mains des Dion (captif en bambara); les chefs confiaient à leurs prisonniers leurs trésors, leur famille, leurs affaires, la conduite de leurs troupes, et la foule des sujets n'était point choquée d'obéir à de pareils ministres. Quand un souverain montait sur le trône du kaarta, le premier qui l'acclamait était le chef des captifs; il étalait devant son souverain les trésors de la couronne.

L'action de ces facteurs naturels (homogénéité relative des conditions géographiques, isolement relatif par rapport aux autres continents, et unité culturelle remarquable) particulièrement favorable au développement des aspirations des peuples africains vers l'unité de leur continent se trouve confortée et fécondée par l'expérience historique de regroupements hégémoniques imposés à l'Afrique par de puissantes dynasties.

CHAPITRE II :

L'EXPERIENCE HISTORIQUE DES DYNASTIES

L'évocation de grands foyers de développement historique montre que par le passé, l'Afrique n'a jamais souffert de carence politique. Tout au long de son histoire, elle a connue la formation de grands ensembles sous-régionaux, spécialement en Afrique de l'ouest.

Du VIIIème au XVIIème siècle en Afrique se sont développés de grands empires et de puissants royaumes comme le Ghana, le Mali, le Sosso, le Songhaï ou le Congo ou les royaumes bantous.

En Afrique tropicale occidentale, les quatre grands empires de Ghana, Sosso, Mali et Songhaï, centrés entre le moyen Sénégal et les plateaux du Nigeria occupaient la majeure partie des territoires des Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

L'échelle géographique de ces unités politiques met en évidence le caractère artificiel, arbitraire et fantaisiste des frontières actuelles des Etats africains héritées de la colonisations. On devine le gâchis de communautés entières divisées par les frontières, qui se retrouvent dans plusieurs Etats, bravant sans mal les nouvelles barrières pour préserver le coron ombilical qui constitue leur lien naturel.

Les raisons expliquant le développement de ces grands ensembles se trouvent donc dans la géographie, l'économie et aussi le souci de sécurité. Cette zone où ont prospéré ces empires appartient tout entière à l'Afrique tropicale moyenne, région réputée pour les meilleures territoires agricoles à céréales, qui comprend dans sa partie nord le pays de l'élevage par excellence.

Des liaisons commerciales très intenses ont, au cours du moyen âge, mis en contact le Maghreb et les empires soudanais. Par des routes suivant les vallées, des anciens affluents septentrionaux du Niger, les Berbères du nord allaient visiter leurs congénères du sud qui possédaient dans ces vallées des établissements importants et même des villes. Sidjilmassa, au seuil du désert était l'une des villes qui sillonnaient les caravanes. Elle constituait le point de départ des marchands. La pacotille apportée, au moyen âge, du Maroc à destination du Soudan comprenait le cuivre rouge, des vêtements de laine, des turbans, des colliers et des chapelets en verre, des parfums et des dattes.

A l'époque, l'agriculture restait la base économique des Etats africains. Des souverains comme Ali Ber, l'Askia Mohamed encouragèrent l'agriculture; les paysans savaient pratiquer l'irrigation, comme en témoignent maints vestiges de canaux construits à cet effet et trouvés le long du Niger. Au temps des Askia de Gao, l'empire Songhaï bénéficiaient d'une agriculture développée et d'un élevage très riche, l'armée Songhaï déploya contre l'armée marocaine le stratagème qui consistait à se faire précéder d'un important troupeau de bovidés. Soundjata aurait introduit au XIII^e siècle la culture du coton au Mali.

Les peuples de la savane constituaient une véritable civilisation des greniers dont les techniques (débrouillage sur brûlis, emploi de la houe adaptée à des sols légers et fragiles – l'araire n'était employée qu'en Ethiopie) furent rapidement au point. La recherche des aliments riches en protéides (lait – viande – poisson) influença aussi les établissements humains : l'élevage des bovins sur les hauts plateaux, la pêche dans les fleuves et les lacs. Ainsi les Sorkos, fondateurs de Gao, auraient été des pêcheurs.

Outre l'or et les produits agricoles, les Etats africains possédaient d'autres richesses contribuant également à leur épanouissement. Le cuivre et l'étain d'abord firent la fortune de deux grandes régions métallurgiques : les pays du Niger inférieur et les plateaux du sud-est . L'étain était connu au moins depuis le premier siècle de l'ère chrétienne dans l'actuel Nigeria.

L'alliage de cet étain et du cuivre venu de Takkeda (sur les franges sahariennes) a permis aux artisans d'Ife et du Bénin de fabriquer leurs fameux objets de bronze, selon la technique de la "cire perdue"; les moules d'argile dans lesquels le métal était coulé, étaient façonnés à partir d'un premier modèle de cire qui, ensuite, était fondu.

SECTION 1 : L'EMPIRE DU GHANA

Ghana aurait signifié le pays des noirs. Ghana est d'abord le nom du roi, puis celui de l'empire. La formation de l'empire se situe au VIII^e siècle. Au début de ce siècle, la région allant de l'océan atlantique au Niger était divisée en plusieurs royaumes aux peuples différents répartis entre le moyen Sénégal et la boucle du Niger, aux confins de la Mauritanie et du Mali actuel.

- Le royaume de Tekrou, date peut-être de l'ère chrétienne et son nom servira, au début à désigner, à désigner le pays des noirs en bloc. Il s'étendait sur les rives du Bas-Sénégal. Vers le 9^e siècle, il était commandé par une dynastie peul revenue du hodh en traversant le Tagant : ce sont les Dia Ogo.

- Le tekrou est un royaume dont le souverain est renommé pour son sens de la justice. Son pays est sûr, pacifique et tranquille. Son pays est sûr pacifique, pacifique et tranquille. Son commerce est très actif, consistant en importation de laine ou de coton pour les pauvres. Le premier roi de Tekrou à se convertir à l'Islam, fut War Jabi Ndiaye, fils de Rabi. Il obligea ses sujets ses sujets à embrasser la même foi et notamment en 1040. Mais à partir de 980 déjà, les Dia Ogo du Tekrou avaient été renversés par la dynastie des manna, branche du clan Nyakaté des Dyara.

1. Le Royaume d'Aoudagost, du nom de sa capitale, occupait la Mauritanie actuelle. Une partie de ses habitants, les Berbères étaient de race blanche et commerçaient avec les caravaniers.

2. Le Royaume du Manding était peuplé de cultivateurs, les Malinké. Le royaume Songhaï, peuplé de cultivateurs et pêcheurs, avait Koukiya pour capitale.

3. Le Royaume Mossi occupait l'intérieur de Ouagadou, enfin était peuplé par les Sarakollé. C'était le plus riche de tous grâce à l'or tout proche. Ses rois ou Ghana ornaient leur tête de bijoux d'or. L'un d'eux s'appela Kaya Maghan, ce qui signifie roi de l'or, la capitale de ce royaume était Koumbi Saleh.

Au VIII^e siècle, le riche roi des Ouagadou obligea les autres royaumes (sauf celui des Mossi) à lui obéir ou à être ses alliés. Le Ghana devenait ainsi un Empereur, car il avait sous son autorité plusieurs autres souverains; le grand terroir formé par la réunion des petits royaumes a reçu le même nom que son empereur : le Ghana. Comme il avait réussi à fédérer tous les Etats, on dit que le peuple Sarakollé avait unifié la région.

C'est de 990 à 1076 que la civilisation ghanéenne brilla de tout son éclat. Le Ghana était à son apogée et se caractérisait par une organisation administrative, politique et militaire impressionnante.

A : L'organisation politique et administrative de l'empire.

Alors que l'Europe, à la suite des invasions germaniques s'effritait en une multitude de souverainetés et que sa civilisation sombrait dans l'anarchie, on voit l'empire noir s'agrandir, l'autorité s'implanter et s'imposer partout, même aux Berbères et les plus turbulents du Sahel.

La prospérité et la sécurité du Ghana ont frappé les voyageurs arabes dont la plupart

avaient pourtant visité les grandes cités du Maghreb et d'Espagne.

L'administration ghanéenne combinait plusieurs systèmes de gouvernement selon les sujets.

L'empire était divisé en provinces et royaumes, subdivisés en cantons et villages. Les royaumes tels que le Diara, le Sosso etc., étaient gouvernés par des rois vassaux qui payaient tribut et fournissaient leur contingents de guerriers aux rois; certaines provinces étaient régies directement par les gouverneurs de Tounkara. C'était le cas d'Aoudaghost où résidait un gouverneur noir. Il faisait exécuter les ordres impériaux, levait les droits de douanes et assurait la police. Il rendait la justice au nom du Tounkara. Comme lui, il avait sa cour et ses audiences, il était aidé dans chacune de ses fonctions par de nombreux auxiliaires.

Les gouverneurs et les rois vassaux étaient le plus souvent à la cour du Tounkara où ils jouaient le rôle de conseiller et de ministres. L'Etat était dirigé par un premier ministre confident de l'Empereur. D'autres ministres s'occupaient du trésor impérial, des étrangers blancs, du gouverneur de la capitale, des services d'intendance, du palais de la justice, etc.

Le Tounkara choisissait ses hauts dignitaires soit parmi les esclaves et les étrangers musulmans, soit parmi les princes. A ses audiences assistaient tous les grands.

Les affaires importantes étaient débattues en grand conseil qui comprenait les hauts fonctionnaires de l'Etat, les anciens respectés pour leur âge et leur expérience, les otages fils de rois vaincus. La cour impériale était le centre de la vie politique.

Cette organisation administrative et politique était doublée d'une autre, militaire qui concernait la défense de l'empire.

B : L'organisation de la défense de l'Empire

L'empire en imposait par sa puissance armée. Certains peuples du nord, tels les Berbères turbulents ne pliaient que devant la force. L'immensité de l'empire nécessitait une grande armée. Celle-ci comptait 200 000 guerriers, dont 40 000 archers.

L'armée ghanéenne regroupait des hommes appartenant à différents peuples. Elle comprenait la garde impériale, mais surtout des contingents fournis par les vassaux noirs et berbères. Les vassaux (dont les flèches étaient empoisonnées) et les lanciers en formaient l'élite. Les cavaliers et les chameliers berbères jouaient un rôle non moins important. L'empereur était à la fois le chef de l'armée, le chef des prêtres et de la justice.

Puissante et redoutable, cette armée ghanéenne devait malheureusement se heurter aux Almoravides, commandés par Abou Bakr, ceux-ci ont attaqué le Ghana et, au bout de dix ans de résistance, ils ont pris Koumbi en 1077. Pourtant les Almoravides ont brusquement quitté ce pays pour aller combattre en Afrique du nord, où leur chef fut tué.

Le Ghana fut délivré. Il n'a cependant pas retrouvé sa puissance, car ses vassaux avaient profité de la victoire des Almoravides pour se séparer de lui. A nouveau le pays se trouvait divisé en royaumes dispersés. Au même moment, de longues périodes de

sécheresse ont poussé beaucoup d'habitants à partir vers les pays du sud, plus humides et plus riches en or.

Ruinée, la ville de Koumbi ne fut bientôt plus qu'un village. La puissance de l'empire du Ghana avait donc duré trois siècles, du 8^{ème} au 11^{ème} siècle. Le second empire connu dans la région est Sosso.

SECTION : 2 L'EMPIRE SOSSO

L'histoire de cet empire est beaucoup plus courte. Sosso appartenait au Ghana au moment de son apogée; mais comme les autres royaumes, elle a profité de la ruine de Koumbi pour se gouverner elle-même vers 1100. Les rois, très hostiles à l'Islam ont alors recommencé l'unification de la région. Le plus connu Soumangourou Kanté réunit neuf royaumes dans son empire. Celui de Manding lui résista plus longtemps que les autres, mais sa capitale fut détruite et Soumangourou fit périr la famille royale de ce pays sauf un jeune infirme, Soundiata Keita. Vers 1230, l'empire de Sosso était à son apogée.

En 1235, Soundiata Keita a vengé son pays. Il a surpris Soumangourou à la bataille de Kirina où l'empereur de Sosso vaincu, disparu. Sosso fut détruit, son empire s'écroula. Soundiata Keita va alors fonder l'empire du Mali.

SECTION 3 : L'EMPIRE DU MALI

Dans cette région avait grandi un modeste royaume : Le Manding ou Mali (Malinké) veut dire homme du Mali. Délivrés par l'éclatante victoire de Soundiata, les paisibles agriculteurs du pays Manding ou Mali sont devenus de redoutables guerriers et ont entrepris à leur tour, la conquête d'un très vaste empire, plus étendu encore que celui de Ghana.

Parce que l'Empire de Ghana avait été ruiné par les conquêtes des nomades sahariens, le Mali qui est l'un des plus grands Etats de l'Afrique pré coloniale s'est déplacé vers le sud à la hauteur du 12^{ème} degré de latitude nord au lieu du 16^{ème} pour le Ghana.

Du milieu du XII^{ème} au XV^{ème} siècle, à cheval sur le Niger, le Mali s'étendait au loin dans la boucle du Niger et englobait à l'ouest les places aurifères du Bourre, du Galaro, jusqu'à la frontière de l'actuelle République du Mali, ainsi que tout le pays entre l'Atlantique vers la Gambie et la région de Gao comprise : "immense empire très puissant où régnait la paix", cet empire dit Joseph Ki-Zerbo, qui s'étendait du Sénégal à Gao (2 000 Km) et du désert à la sylvestre tropicale (2 000 Km) fut sans doute le plus glorieux du moyen âge africain.¹⁹

¹⁹ Ki-Zerbo, op. Cit., p.15

C'était un empire bien organisé, divisé en trois secteurs découpés eux-même en cantons, puis e, villages. Des gouvernements noirs, répartis dans le pays, obligeaient chacun à obéir aux ordres de l'empereur, maître de l'ensemble de son pays. La police et l'armée veillaient, l'ordre et la justice régnaient. Les habitants du pays paraissaient riches et heureux.

Le professeur Ki-Zerbo atteste que l'un des secrets de la réussite du Mali réside dans la mise au point d'un système politique souple dans ce pays sans bureaucratie généralisée. Il s'agissait d'une sorte "d'indirect rule" sur les provinces périphériques à laquelle s'ajoutaient la tolérance religieuse et le prosélytisme, exercé uniquement par l'infiltration pacifique des marchands. De telle sorte que, pendant plus d'un siècle, au cours de sa belle époque, le Mali a réalisé un modèle d'intégration politique où des peuples aussi variés que les Touareg, les Wolof, les Malinké et Bambara, les Songhaï, les peul et Toucouleur, les Dialonké reconnaissent un seul souverain.

Dans cet espace, les hommes, les biens et les idées circulent librement. Il n'est pas nécessaire de se déplacer en caravane, la sûreté est complète et générale dans tout le pays.

Cet empire bénéficia ainsi, sans aucun doute, de la construction politique la plus prestigieuse du moyen âge africain

Le Mali figure sous le nom de Melli sur l'Atlas catalan offert à Charles V de France par le fameux cartographe majorquin Abraham Cresques.

Le même Atlas montre un prince assis sur un trône, tenant un sceptre dans une main, et dans l'autre un lingot d'or qu'il tend à un chamelier berbère. Sous cette image est portée l'inscription suivante : "Le Seigneur noir est appelé Musse Mally, seigneur des Noirs de Ginea (Guinée) . Le roi est le plus riche et le plus noble seigneur de toute cette région pour l'abondance de l'or que l'on retrouve sur cette terre. »

Ibn Khaldoun nous a donné sur le Mali et son Mansa (empereur) des détails précis. Le Tarikh-es-Sudan nous apprend que, prince pieux et équitable, Kankan Moussa n'a été égalé par aucun autre prince. Un autre informateur arabe Ibn Batouta, admire la bonne administration qui règne sur les terres de l'empire malien.

Les fonctionnaires se révélaient probes et courtois, les mines d'or du Bourre alimentaient en grande partie le trésor impérial, le commerce était actif, les routes sûres et les vols assez rares.

La monnaie en usage était le mikhtal d'or, qui pesait 4.5g. Le sel de Teghazza, en barre ou en morceaux servait également de monnaie.

Delafosse, l'un des meilleurs connaisseurs de l'histoire africaine, parlant du Mali, écrit : "La zone d'action du Mansa est l'un des phénomènes historiques les plus extraordinaires qu'il nous soit donné d'enregistrer". "Les pays du Mali connaissent une paix absolue qu'auraient pu lui envier la majeure partie des Etats européens contemporains".²⁰

L'empire du Mali dura jusqu'en 1645, mais dès le XVème siècle les premiers signes de

²⁰ Deschamps (H.), Histoire générale de l'Afrique noire de Madagascar et archipels, Paris, puf, Collection Bordas ?

la décadence étaient apparues. L'empire Songhaï déjà prenait de l'importance.

Ainsi, à partir de 1400, le Mali ne peut résister aux nombreux ennemis qui l'attaquent. Ce sont les Touareg du désert, les Toucouleurs de l'ouest, les Mossi du sud, les Songhaï surtout qui reprennent Tombouctou et Djenné et qui préparent à leur tour un empire. C'est la période du déclin ou de la décadence du Mali; vers 1500, le Mali a perdu toutes ses conquêtes, il n'est pas plus grand qu'au temps de Soundiata. Vers 1600, il n'est plus qu'une province, Niani, son ancienne capitale n'est plus qu'un petit village, car les belles constructions en banco n'ont pas résisté.

C'est en souvenir de ce très grand empire qu'une République africaine de la même région du Niger a pris de nos jours le nom de Mali.

SECTION 4 : L'EMPIRE SONGHAI

Le quatrième grand empire du Niger fut l'empire Songhaï. Le relais du Mali fut pris par l'Empire de Songhaï, aussi vaste que celui de Charlemagne; c'est le plus grand qu'ait connu l'Afrique tropicale médiévale. Parlant de son souverain Koukia, le Tarikh et Fettah, un auteur musulman dit qu'il fut toujours victorieux et que " lui présent, aucune de ses armées ne fut mise en déroute, toujours vainqueur, jamais vaincu".

Tous les commentateurs modernes s'accordent à faire de lui un grand roi, l'un des plus prestigieux qu'ait connu l'Afrique noire. Il fut non seulement un guerrier vainqueur, mais aussi un organisateur, un administrateur, tout comme Napoléon et un habile politique qui sut voir loin.

Il avait fort bien perçu les dangers qui menaçaient son pays et avait cherché à les éliminer ou à les diminuer : Les Touareg, les peuls, le Mali, l'Islam. L'avenir devait lui donner raison.

Battant les Touareg, dans les campagnes militaires il sut acquérir Tombouctou et toute la boucle du Niger. Vainqueur des Barida du Borgou, des peuls, des gour manches, des Dogon et autres, il étendit sa domination dans tout le cours moyen du Niger et, à sa mort en 1492, son empire allait de Denti à Mopti, éclipsant de loin le Mali moribond.

Pour administrer le pays, il plaça à la tête des diverses provinces des représentants sûrs, organisa la flottille Songhaï en un puissant moyen de liaison et de transport, d'autant plus nécessaire que l'Etat était axé sur le Niger. Il creusa des canaux d'irrigation et de communication et sut maintenir d'une poigne ferme les diverses régions de l'empire. Ses successeurs annexèrent la majeure partie des Etats Haoussa à l'est. Le Songhaï avait vers 1516, une étendue énorme.

Tout l'ouest africain des savanes lui appartenait directement, ou indirectement par vassal interposé, des approches du Tchad au Sénégal. Seul le Bournou avait échappé de justesse à l'emprise de Songhaï et il était obéi des salines de Teghaza en plein Sahara jusqu'aux abords de la forêt. L'organisation politique de l'empire était très remarquable et peut-être plus élaborée encore que celle du Mali. A la tête, il y avait l'empereur qui, le jour de son intronisation, reçoit comme insignes, un sceau, une épée, et un Coran.

L'empire était divisé en provinces dirigées par des gouverneurs : hauts fonctionnaires dont certains avaient une compétence territoriale et d'autres une compétence purement fonctionnelle. La religion fut encouragée. Toumbouctou, Djenné, Oualata devinrent les grands foyers intellectuels et religieux. L'époque s'honorait de grands noms tels que le dialecticien Gae Zagaria, les professeurs Ahmed et Mohamed Baghayogo. L'université de Tombouctou accueillait alors des étudiants venus de tous les coins d'Afrique soudanaise.

Malgré les guerres civiles et les autres luttes entre prétendants, le Songhaï se maintiendra jusqu'à la fin du XVIème siècle où il fut envahi par le Maroc.

A côté de l'Afrique tropicale occidentale se sont développés parallèlement en Afrique centrale et australe des grands foyers.

Ainsi sur le bas Congo, les portugais ont découvert avec étonnement le royaume qui a donné son nom actuel au fleuve (1482) . Au nord du Congo existait un autre grand Etat, le Loango. Du Loango, qui s'étendait du cap Lopez à l'embouchure du Congo, dépendaient d'autres Etats, le Kalongo et le Ngoyo, habités comme aujourd'hui par des Fiotes et des Babilis.

En Afrique centrale, au XVème siècle, comme le montre la tradition orale, il existait dans l'Ouganda de puissants royaumes de l'âge de fer. Les traditions de Karanga disent que leur clan dirigeant, les Rosuris, s'embarquèrent sous les ordres de leur Mûtoa (roi) dans une vaste empire de conquête impériales (1440), entreprise qui les conduisit jusqu'à l'océan Indien et qui leur assura l'hégémonie sur toutes les terres comprises entre la Rhodésie du sud (Zimbabwe) et le Mozambique.

L'Afrique orientale et australe révèle aux archéologues d'innombrables établissements miniers et métallurgiques : dans l'ancien royaume de Monomotapa, on extrayait le cuivre et l'étain à partir des galeries qui descendaient jusqu'à trente mètres de profondeurs : au IXème siècle, des mineurs du Katanga coulaient des lingots de cuivre en forme de croix de Saint-André. Une partie de tous ses métaux était exportée, une autre travaillée sur place : on a souvent considéré, ainsi que le rappelle Ibrahima Baba Kake, que la technique de la métallurgie avait gagné le nord du transvaal avec les migrations bantoues parvenues dès le VIIème siècle au Katanga et dès le IXème siècle sur le Zambèze.

En fait, les Bantous ont peut-être apporté la métallurgie du fer, mais ils ont trouvé dans ces régions des populations de mineurs et de forgerons d'une race différente. La métallurgie du fer a peut-être été mise au point en Afrique, indépendamment de toute influence extérieure, dans la région du Nil supérieur autour du Méroé (que l'on a qualifié de "Birmingham de l'antiquité africaine") ou dans le Nigeria contemporain. Cette métallurgie, illustrée de la civilisation dite de Nok, ancêtre des bronziers du Bénin et des Haoussa de Kano qui rendaient un culte à la montagne de fer".

"Les Etats de l'Afrique ancienne ont dû leur fortune non seulement à leur mines, mais

aussi à leur métallurgie. Au total, si l'on parle d'une civilisation des greniers, il faudrait aussi mentionner une civilisation des forges.

Ainsi, à partir du moyen âge, l'Afrique a vu le début de la période la plus brillante de son histoire. Les africains ont édifié des royaumes et des empires structurés, assurés l'équilibre de la société le développement du commerce et des villes.

Les religions (islamique et animiste) se sont épanouies et ont permis des créations remarquables dans les arts, les lettres et la technique.

L'Afrique s'ouvre au monde (le monde méditerranéen musulman et européen), non comme un réservoir d'esclaves, mais comme un partenaire riche, puissant et instruit.

Cette période de grands empires est l'une des pages les plus belles de l'histoire de l'Afrique. Non seulement leur renommée s'étendait au loin, auréolée de tous les prestiges des pays de l'or, mais l'économie mondiale a largement vécu sur l'apport soudanais de l'indispensable métal jaune avant la découverte de l'Amérique.

Au point de vue strictement africain, une civilisation islamo - nègre de valeur s'est épanouie sur les rives du Niger dont le souvenir ne s'est pas perdu.

Si nous avons tenu à présenter l'organisation politique et la structure de la société africaine pré coloniale, ce n'est point pour embellir le passé africain des parures qui manquent au présent, mais de montrer qu'il avait su inventer des mécanismes que certains hommes politiques ont rejeté aujourd'hui. Non seulement, leur existence est générale, mais en plus elle fait justice à nos coutumes trop facilement déformées dans un sens ou dans un autre. Un auteur montre combien ces coutumes étaient utiles. "Dans les sociétés africaines, les modalités de contrôle étaient rarement stipulées par écrit ou officialisées, mais elles n'en étaient pas moins réelles. Elles existaient dans presque tous les systèmes politiques et il faut reconnaître qu'il étaient d'une grande efficacité."

SETION 5 : LE POLITIQUE

L'Afrique est certes entrée sur la scène mondiale par la politique. Elle fait tellement parler d'elle à cause de ses mœurs politiques nouvelles et globalement désastreuses, qu'on oublie qu'elle ait pu en connaître d'autres moyens scrabbleuses et authentiques dans ce passé si lointain que nous venons de décrire.

C'est oublier que les chocs historiques reçus par le continent noir ont été dévastateurs à plus d'un titre : Déportations en masse des esclaves (plus de 600 millions), conquêtes de toutes sortes, colonisations, suivies de régimes néo-coloniaux, bref, autant de fléaux et d'événements qui ont laissés des traces profondes.

Il y a quarante ans, en sortant de la colonisation directe, les dirigeants africains se sont jetés avec la passion et l'empressement et du néophyte sur les modèles politiques occidentaux.

La centralisation jacobine du pouvoir, l'autocratie sans borne qui caractérisent nombre de nos Etat-Nations, donnent à certains de nos dirigeants les mêmes allures que les tout-puissants gouverneurs des colonies. Personne ne semble avoir réfléchi sérieusement sur

les structures politiques africaines pré coloniales dans l'intention d'en tirer des leçons théoriques et pratiques pour ériger les nouveaux Etats.

Nous avons vu que l'Afrique pré coloniale, malgré une diversité des situations, était parvenue dans différentes régions à des formes d'organisations de l'autorité et du pouvoir politiques qui assuraient la stabilité des sociétés. A une variété des formes correspondaient un nombre important de mécanismes de contrôle et de limitation.

La collégialité était un principe auquel les sociétés refusaient de renoncer. Pour prévenir ou limiter les abus d'un pouvoir autocratique, il y avait en plus de la résistance armée, l'existence de puissantes sociétés secrètes, ou le recours à la royauté élective. Le nouveau roi était élu par un conseil des représentants des couches sociales parmi les candidats des lignées de la dynastie.

Dans d'autres sociétés ce même conseil, un autre organisme ayant le même rôle, pouvait entamer une procédure d'éviction du souverain régnant par un autre plus compétent et plus respectueux des coutumes qui étaient les lois.

La légalité du pouvoir était fonction de son respect pour les coutumes et l'équilibre entre les couches sociales qu'elle devait préserver. Pour défendre leur statut, c'est-à-dire leur liberté à l'intérieur d'un système donné, les groupes n'hésitaient pas à recourir à la révolte.

D'où cette remarque de Pathé Diagne : "Le droit à la rébellion est une constante de la pensée politique africaine. L'absolutisme n'y a jamais été, pas plus qu'ailleurs, une règle de gouvernement. Il reste simplement caractéristique des périodes de violence, de crise et de mutation brutale."

Certes dans l'organisation territoriale des sociétés, la diversité est de règle, parce que nous y retrouvons autant des communautés de petites dimensions tels le village, la Cité-Etat ou la chefferie, avec de grands ensembles fortement structurés comme les royaumes, les confédérations et les empires. Mais le lignage ou la famille étendue regroupant plusieurs générations de descendants d'un même ancêtre constitue la cellule de base de la société dans plusieurs régions.

Quelque soit la dimension de l'unité politique dans laquelle elle réside, cette famille garde son autonomie de production, de consommation, d'échange de biens et d'épouses.

Sa gestion relève entièrement de son chef qui est généralement l'homme le plus avancé en âge. Cette autonomie se retrouve aussi au niveau des communautés villageoises.

Enfin, certains royaumes vassaux d'un empire peuvent également continuer à être régis par leurs souverains légitimes et les coutumes de leur pays.

Jusqu'à l'apparition des théocraties musulmanes en Afrique de l'ouest au XIX^{ème} siècle, la tolérance semble avoir été le premier principe de la diplomatie des conquérants dans cette région. Dans l'empire du Mali (XI-XIV siècle) par exemple, les rois convertis à l'Islam depuis l'an 1050 environ, n'ont jamais imposé cette religion à leurs sujets. Les juges rendaient justice selon le Coran pour les musulmans, et selon les coutumes du pays pour les autres.

Il se dégage donc de tout cela que les tendances majeures des systèmes politiques traditionnels africains étaient orientées vers le respect des différences et de l'autonomie. Ainsi, bien des sociétés vivaient sans institutions politiques permanentes, n'y ayant recours qu'en cas de besoin.

L'équilibre social et politique était sans doute fragile, mais il n'en existait pas moins. Le caractère rigide de certains statuts des personnes et des groupes favorisait sans doute le conservatisme. Cependant cela n'a pas empêché une dynamique de se faire. Ainsi, les peuples du Soudan-Nigérien (fleuve Niger) ont pu entre le VII^{ème} et le XVII^{ème} siècle passer du pouvoir monopolisé par un clan, au pouvoir exercé par des fonctionnaires de la cour nommés sur leur mérite quoiqu'il en fut leur origine sociale.

Les pouvoirs coloniaux européens et ceux issus de l'indépendance, ont presque réussi à détruire ces dynamismes traditionnels sans en créer de nouveaux suffisamment significatifs.

Au moment où l'Etat-nation est remis en cause en Occident qui nous en a fait hériter, il n'est pas sans intérêt pour l'Afrique actuelle de renouer de façon critique et créatrice avec son passé. Or, pour diverses raisons et parmi lesquelles l'aliénation et la domination culturelle n'est pas la moindre, ce passé est méconnu et abusivement déclaré d'aucune utilité pour le présent africain, peu glorieux.

Mais les "souvenirs historiques alimentent l'idée d'unité africaine et l'aident à s'organiser. L'identification de certains Etats africains aux anciens empires et royaumes et symptomatique de cette volonté de reconstituer l'Afrique en totalisant les besoins et les efforts."

L'unité africaine trouve ainsi des jalons dans un passé très lointain. Ainsi, à la conférence au sommet d'Addis-Abeba qui devait jeter en mai 1963 les bases de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nombreux étaient les chefs d'Etat qui exaltaient avec nostalgie le souvenir de cette brillante époque des empires africains :

Le roi du Burundi évoquait le rayonnement et la gloire des anciens empires du Ghana, du Mali et du "Kongo", et le président Modibo Keita (président de la République du Mali) parlait avec nostalgie de "Notre Afrique, berceau de l'humanité, où de glorieuses civilisations ont fleuri sur les rives de puissants fleuves", et l'Empereur d'Ethiopie Haïlé Sélassié de renchérir :

« Il y a quelques milliers d'années, des civilisations prospères ont existé sur ce continent. Celles-ci n'étaient en rien inférieures à celles qui existaient alors dans d'autres continents. Les africains étaient politiquement libres et économiquement indépendants. Ils avaient leurs propres structures sociales et leurs cultures étaient véritablement autochtones. »

C'est parce que, comme l'écrit Francis Wodié, l'Afrique est saisie à travers l'histoire comme formant une unité socioculturelle profonde. L'existence de grands empires comme le Ghana et le Mali exprime cette personnalité africaine profonde que les théoriciens et les adeptes du panafricanisme se proposent au XX^{ème} siècle de reconstruire d'abord et de réhabiliter ensuite. Mais aujourd'hui, l'idéologie panafricaine est-elle au bout des ses objectifs ? Avant d'arriver au bilan, voyons ce qu'elle fut et ce

qui reste d'elle.

CHAPITRE I I I

L'IDEOLOGIE PANAFRICAINNE

Au début du XIX^{ème} siècle, a vu le jour ailleurs et en Afrique un concept qui, avec le temps devait devenir le véhicule de la reconquête d'une dignité perdue : le panafricanisme. C'est une idéologie qui vise à réaliser l'unité de tout le continent africain afin de rendre à l'homme noir dignité, respect et considération. Philippe Decraene soutient en revanche, qu'il existe « plusieurs panafricanismes »²¹

SECTION 1 : LE PANAFRICANISME, UNE IDEOLOGIE MULTIFORME

La littérature consacrée au panafricanisme est particulièrement abondante, cependant l'idéologie en tant que telle reste peu étudiée. Incontestablement, le panafricanisme constitue une idée force par excellence. Elle recouvre des courants assez différents, selon les époques et selon les hommes. Pour cerner les caractéristiques essentielles de cette idéologie, nous examinerons d'abord sa genèse, puis son orientation avant de venir à la signification de cette idéologie et son impacte réelle sur l'histoire contemporaine de l'Afrique.

A : Genèse du panafricanisme

Si , historiquement, il est constant d'attribuer la paternité du concept panafricain au Dr Nkrumah, il convient de souligner que ce dernier reconnaît dans son autobiographie avoir fortement été influencé par l'ouvrage du jamaïcain Marcus Aurelius Garvey, *philosophy and opinion*. C'est pourquoi, on affirme couramment que le panafricanisme, comme d'ailleurs son expression littéraire, la négritude n'est pas d'origine africaine.

L'idée aurait germé aux Etats-Unis avec William Edward Burghard Dubois, un intellectuel né en 1868 dans le Massachusetts aux Etats-Unis et Marcus Garvey, toujours fier de la peau noire et quelque visionnaire. Alors que l'Afrique était dans la nuit coloniale, des noirs de la diaspora, descendants d'esclaves africains, ont songé à la fin du XIX^{ème} siècle à l'avenir du continent d'origine de leurs ancêtres.

“Surgi des profondeurs des âmes meurtries des Noirs d'origine africaine installés dans les Antilles Anglaises et aux Etats-Unis d'Amérique, le panafricanisme, né durant le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, se donne pour ambition d'œuvrer aux retrouvailles entre les Noirs arrachés de force à la Mère- Afrique et leurs frères du continent noir. Avec un double objectif : libération du monde noir de la domination et de l'exploitation,

²¹ Philippe Decraene, *le panafricanisme*, Paris, puf 1970, coll. Que-sais-je ? N° 847 , p. 9.

régénération et renaissance des peuples noirs en Afrique et ailleurs. A ce titre, il s'affirme comme une idéologie de combat dont les promoteurs et les militants les plus conséquents se sont révélés porteurs d'un messianisme rédempteur, énergiquement combattu par les dominateurs des africains."²²

En 1900, Henri Sylvester-William, avocat trinitadien, inscrit au barreau de Londres, convoqua à Westminster, dans la capitale britannique une conférence destinée à protester contre la spoliation des autochtones d'Afrique australe et de la Gold Coast (actuel Ghana) de leurs terres ancestrales. C'est alors au cours de cette conférence que le mot "panafricanisme" fut mis pour la première fois à la mode.

De là, l'idée serait répandue en Europe par l'intermédiaire de congrès panafricains : Londres (1900), Paris (1919) etc. C'est en effet là, aux Etats-Unis d'abord, dans les congrès panafricains ensuite que les africains, surtout anglophones, seraient entrés en contact avec l'idée panafricaine : un certain nombre de nationalistes africains originaires des pays anglophones, firent leurs études aux Etats-Unis, en même temps que l'expérience de la discrimination raciale et entrèrent en contact avec les apôtres du panafricanisme. Ce fut le cas notamment de Nkrumah, Nnamdi Azikiwé, de Georges Padmore, pour ne citer que ceux-là.

Les africains francophones en revanche, auraient été amenés au panafricanisme par l'intermédiaire des seuls congrès panafricains. C'est ainsi que W. E. B. Dubois, sollicita l'aide de Blaise Diagne, député du Sénégal pour obtenir de Georges Clemenceau (lequel ne se montra pas très favorable aux "agitations des nègres", l'organisation du congrès panafricains de 1919 à Paris.

Alimenté à cette source, le panafricanisme ne fut guère qu'une manifestation de solidarité entre les africains et les noirs dispersés à travers le monde, notamment aux Etats-Unis et aux Antilles. L'idée d'unité africaine était à cette époque diffuse et n'était invoquée que par le visionnaire, Marcus Garvey qui préconisait déjà la création d'un empire noir, peut-être en souvenir de la période des empires précédents!

C'est après la seconde guerre mondiale qu'on assistera à une transformation de l'idéologie panafricaine. A partir de ce moment, elle est élaborée par des africains et pour l'Afrique. Ainsi, à la suite du 5ème congrès panafricain tenu à Manchester en 1945, l'idéologie sera dominée par les nationalistes africains, notamment, Kwamé Nkrumah et son conseiller Georges Padmore, Jomo Kenyatta etc.

Ce fut l'apogée de cette nouvelle dimension du panafricanisme. C'est à ce congrès que pour la première fois des voix s'élèvent contre la répartition artificielle de l'Afrique en "satellites" du monde occidental.

Les résolutions finales adoptées par ce congrès proclament que, la seule solution au problème colonial est l'indépendance complète de pays africains.

²² Atsutsé Kokouvi Agbobli, le panafricanisme au regard de l'histoire, in l'autre Afrique N°1 du juillet 2001.

Mais il faut dire que les dirigeants africains de l'époque n'avaient pas nous semble-t-il su mesurer l'importance de l'enjeu et le contexte d'affrontement hégémonique et planétaire de l'époque marquées par la guerre froide EST-OUEST où les puissances occidentales n'avaient aucun intérêt à lâcher leurs colonies dans les mains de leurs adversaires ou les voir former une entité unie et puissante, capable de rivaliser avec elles. Que fallait-il faire? Pousser certains panafricanistes à affirmer leur nationalisme et leur préférence individuelle pour l'indépendance de leur pays plutôt que pour de l'unité du continent.

A partir de ce moment, c'est le régionalisme qui s'affirme sur le continentalisme. Ce qui nous amène à réfléchir sur l'orientation du panafricanisme.

B : Orientation du panafricanisme

Le thème du nationalisme est finalement celui qui dominait dans les congrès panafricains. Il supposait d'abord l'autonomie puis l'indépendance des pays qui étaient sous le joug colonial. Ainsi, dans le discours de certains dirigeants africains, le régionalisme prime sur le continentalisme. Car déjà se germait l'idée d'une fédération ouest-africaine. En 1959, au 5ème congrès panafricain tenu à Accra (actuel Ghana), il est surtout question de régionalisme. La conférence recommande de créer un national ouest africain dont le but serait de favoriser l'unité des pays anglophones et francophones d'Afrique occidentale.

Du côté des francophones, l'idée d'unité africaine à l'échelle du continent est à peine envisagée. Il était surtout question de régionalisme. Ainsi, en 1945, Léopold Sédar Senghor pense surtout à transformer les fédérations d'Afrique occidentale française (AOF.) et d'Afrique équatoriale française, (AEF.) en grands ensembles politiques, d'ailleurs intégrés à une fédération de type colonial.

A partir de ce moment se développe le virus de la division. Pour exemple, les pays francophones. Ici, « le néocolonialisme, qui n'est pas un euphémisme mais une stratégie moderne d'exploitation globale de l'espace africain, fera son entrée dans l'espace conceptuel de la géopolitique mondiale. Les leaders africains sont acculés à choisir entre deux voies : la coopération avec la France, laquelle implique le maintien de leurs pays respectifs et distinctement amarrés à la zone franc (...), et la fixation des barrières douanières entre eux, ou alors l'asphyxie »²³

C'est seulement en 1950, dans une proposition de résolution présentée à l'Assemblée consultative de l'Europe que Léopold Sédar Senghor et Ousamane Socé Diop parlent de « l'Afrique indépendante et unie »²⁴, bien que l'idée d'une fédération régionale groupant anglophones et francophones subsiste encore, certains dirigeants dont le chef de file était

²³ Jean pierre Ndiaye, la vraie histoire ne fait que commencer, in l'autre Afrique, N°1, juillet 2001, p.36.

²⁴ Charles Tchougang, Afrique-Asie N° 273 du 26 juillet 1982, p. 11

Senghor préféraient l'intégration de l'Afrique à l'Europe, ce que Senghor appelait « l'Eurafrique ».

Le panafricanisme se voyait déjà dévoyé de sa trajectoire par les chefs d'Etat néo-coloniaux qui revendiquaient l'indépendance pour assouvir leur besoin de diriger. Une fois l'indépendance obtenue, ces chefs d'Etat africains, pour la plupart opposés à l'idée d'indépendance réelle, ont refusé de poursuivre le programme panafricain.

Pour ce qui est de l'Afrique du nord, les nationalistes sont plus préoccupés de l'unité maghrébine, en liaison avec l'unité arabe que de l'unité africaine. Dès 1946, Habib Bourguiba proposait à Ferhat Abbas la création d'une instance nord-africaine.

Ce ne sera qu'avec les indépendances, qui débiteront en 1956 pour le Maroc et la Tunisie, en 1957 pour la Gold Coast (Ghana), que l'idée d'un panafricanisme à l'échelle continental refait surface... Et ce, sur le thème de l'unité africaine relancé par Nkrumah, devenu entre-temps premier ministre du Ghana. Sous ses auspices se tient en avril 1958, la première conférence intergouvernementale des Etats indépendants d'Afrique.

Ces Etats étaient peu nombreux à l'époque (Egypte, Ethiopie, Ghana, Libye, Maroc, Soudan, Tunisie) de cette conférence au cours de laquelle Nkrumah exalta l'idée d'unité africaine en soulignant le caractère artificiel de la distinction entre l'Afrique arabe (blanche) et l'Afrique noire, l'Afrique islamique et l'Afrique non- islamique. Aujourd'hui disait-il le Sahara est un pont qui les unit.

Le thème du continentalisme était ainsi relancé, il trouva un écho considérable au congrès du PRA à Cotonou en juillet 1958. Sous la pression des syndicats et des jeunes intellectuels, non seulement le mot d'ordre des indépendances immédiates des autres pays africains fut lancé, mais encore , on parla des Etats-Unis d'Afrique.

En revanche, dans ce congrès aussi, on pensait plus au régionalisme qu'au continentalisme. Car ses Etats-Unis d'Afrique ne concernent que les pays de tradition coloniale française. Ainsi, on pouvait discerner une certaine hostilité du président Senghor à l'égard du continentalisme, considéré par lui comme utopique.

Le leader ivoirien, Félix Houphouët Boigny, profitant de sa position influente auprès du Général De Gaulles, dont il était le Ministre d'Etat, défendait alors le droit de chaque territoire à se gouverner lui-même et à établir les rapports directs avec la France. La Cote d'Ivoire selon lui « ne devait pas être la vache à lait de l'Afrique de l'ouest francophone. »²⁵

De sa part le colonisateur voyait d'un mauvais œil les fédérations africaines, qui plus fortes que les Etats individuels pourraient lui échapper. Ainsi, en 1958, la France programma vite le démembrement des structures fédérales qui les unissaient à ses anciennes colonies dans le cadre de l'Afrique occidentale française (AOF) et de l'Afrique équatoriale française (AEF), pour donner naissance à des Etats sans infrastructures dynamiques

²⁵ A. Stanisless, De Gaulles et les africains, in Afrique contemporaine, paris, chaka, 1991.

La grande Bretagne de son côté rejeta la possibilité d'une union démocratique entre les trois territoires de l'Afrique de l'est, ou entre les pays membres de la fédérations des rhodésiens pour encourager la formation d'une multitude d'Etats «indépendants » dont l'économie est tournée vers l'Afrique du sud.²⁶

La conférence des peuples (Accra décembre 1958) se situait en retrait par rapport à l'idéal du continentalisme. Il y fut question de fédérations africaines (ouest, est, nord sud , centre), prélude à la constitution d'une communauté africaine. A partir de ce mouvement, l'accent fut mis sur le régionalisme, bien que le continentalisme ne fut pas totalement abandonné.

Lors de la conférence de Sanniquellie (Liberia) en juillet 1959, la déclaration commune adoptée par les présidents Sékou Touré, Tubman etc. est ainsi formulée : chaque Etat et chaque fédération membre de la communauté conservera sa propre identité nationale et sa propre culture constitutionnelle ; la communauté sera créée dans le but de promouvoir l'unité des Etats indépendants d'Afrique.

Une contradiction nette apparaît entre les vœux du panafricanisme et le régionalisme qui se manifeste dans les actes des dirigeants africains.

En 1960, tandis que le Ghana proclamait le principe de l'unité africaine comme un acte de foi, l'objectif cardinal de sa politique, les leaders nigériens rétorquaient que l'idée de former une union des Etats africains est prématurée. Certains africains doutaient ainsi de la possibilité de réaliser une union politique des Etats africains. Pendant ce temps s'esquissait un rapprochement entre les « modérés », sur lesquelles nous reviendrons, qui doutaient de la vocation continentale du panafricanisme et du supranationalisme. L'idée de coopération entre Etats souverains gagnait du terrain. Toutefois, on parlait de coopération dans un cadre régional.

Se rapprochant de son rival, en l'occurrence Houphouët Boigny, Senghor provoqua la réunion de Brazzaville (Congo) en décembre 1960. Elle réunit les représentants de onze Etats d'Afrique et de Madagascar qui adoptèrent une charte de coopération africaine. Ceci exclut tout organisme à caractère supranational.

Cette tendance de l'union africaine et malgache (UAM) et, l'organisation africaine et malgache de coopération économique regroupaient la plupart des Etats africains francophones.

En revanche, la conférence de Monrovia (Liberia), mai 1961 - sur laquelle nous reviendrons également- souligne que l'unité visée n'était pas l'intégration politique des Etats africains, mais l'unité des aspirations et des actions considérées au point de vue de l'identité, de la solidarité sociale et politique africaine. Cette prise de position conduisit la minorité des pays (Ghana, Guinée, Mali, RAU, Libye, Algérie, Maroc) à s'affirmer un mois après la conférence de Brazzaville. Les représentants de ces Etats se réunissent à Casablanca (du 04 au 07 janvier 1961), adoptant la charte de Casablanca pour donner

²⁶ Lanciné Kaba, Nkrumah et le rêve de l'unité africaine, Paris, chaka, 1991, pp.20-21.

corps à l'idée d'une union politique continentale.

Mais la constitution du groupe de Monrovia mit en évidence la division de l'Afrique en deux blocs antagonistes : le groupe des « modérés » et le groupe des « progressistes ».

L'affrontement des idéologies était évidemment préjudiciable à la nouvelle Afrique des Etats qui cherche à construire une unité politique fragile et à consolider son indépendance fraîchement acquise. Des efforts furent déployés par certains dirigeants africains pour combler au plus vite le fossé existant entre ces deux tendances. Le résultat fût la conférence d'Addis-Abeba de 1963 où les conceptions panafricaines des dirigeants africains s'affrontent.

Le président du Ghana Kwamé Nkrumah qui venait de publier son livre « Africa must unite », défendait l'idée des Etats-Unis d'Afrique, tandis que les représentants du groupe de Monrovia, eux, parlaient de coopération.

On sait finalement que la charte d'Addis-Abeba, consécutive à cette divergence de vues est plus proches des thèses du groupe de Monrovia que celles des panafricanistes radicaux. Le continentalisme triomphe, mais dans le cadre d'une organisation destinée à favoriser la coopération entre Etats souverains.

Depuis la charte d'Addis-Abeba de 1963, qui consacra la création de l'OUA, les positions se sont modifiées.

L'évolution du panafricanisme montre que les thèmes du panafricanisme s'entrecroisent et se chevauchent : Pour preuve, le nationalisme notamment est proclamé en même temps que le panafricanisme. A tel point qu'on peut se demander dans quelle mesure, l'idée du panafricanisme pourrait-elle coexister avec celle du nationalisme ?

Et pour percer la signification de cette idéologie, c'est-à-dire recenser les nombreuses divergences qu'elle fait apparaître, il faudrait peut-être parler d'idéologie au pluriel et aussi de fixer toujours le contexte pour comprendre les discours de certains dirigeants africains. Quand le président Senghor lançait à ses frères africains: « ce qui nous lie est au-delà de l'histoire (...), c'est une communauté culturelle que j'appelle africanité... »²⁷, il n'avait nullement l'idée de réaliser les Etats-Unis d'Afrique, mais de favoriser un rapprochement entre les chefs d'Etat africains divisés sur l'idée panafricaine et séparés en deux blocs farouchement opposés.

Comme le fédéralisme prôné par Nkrumah et ses partisans d'une part, et la construction, la consolidation de l'Etat-nation et sa coopération souveraine avec les autres Etats, d'autre part constitue de nos jours même au sein de l'union européenne le centre du débat communautaire, on voit bien que les thèmes du panafricanisme des années soixante sont plus que jamais actuels et qu'il aurait peut-être fallu un peu de lucidité aux dirigeants africains pour rallier la cause de Nkrumah qui, lui, reste un visionnaire.

²⁷ Léopold Sédar Senghor, les fondements de l'africanité ou négritude et arabité, in jeune Afrique du 9 juin 1963.

SECTION 2 : SIGNIFICATION DU PANAFRICANISME

Les divergences liées à l'idéologie panafricaines concernent d'abord la dimension spatiale, ou le cadre territorial. Le panafricanisme se réalisera-t-il à l'échelle du continent africain – ce qui correspond à la signification du terme – ou bien par morceaux, à l'échelle des régions ?

A supposer que ce problème soit résolu, quel sera la nature du panafricanisme ? Entraînera-t-il un abandon total ou partiel des souverainetés, conquises ou restituées, ou bien concernera-t-il tous les aspects de la vie des sociétés africaines ou certaines d'entre elles. Sera-t-il global ou partiel ?

A : Le Continentalisme africain ou le rêve de Nkrumah des Etats-Unis d'Afrique.

Le panafricanisme version Nkrumah signifie l'unité globale ou politique du continent. Pour lui le but est de réaliser une unité qui englobe tous les aspects de la vie des sociétés africaines. Toujours frappé par les manières d'agir similaires qu'il rencontre chez d'autres africains, il dit : « quand je rencontre d'autres africains, je suis toujours impressionné par ce que nous avons en commun. Ce n'est pas seulement notre passé colonial, ou les buts que nous partageons. Cela va beaucoup plus profond. Le mieux est de dire que j'ai le sentiment de notre unité en tant qu'africains. »²⁸

Les trois grands desseins de Nkrumah pour l'Afrique post-colonial sont :

- Rupture avec les ensembles extra-coloniaux ;
- Abandon total de la souveraineté des Etats indépendants d'Afrique ;
- Instauration sans délai de l'Etat post-colonial, relevant une conception précise de l'intégration africaine.

Etant entendu que le premier pas vers l'intégration ne devait être que politique, Nkrumah espérait que par une sorte de logique descendante, la construction de l'unité par le haut déclencherait l'intégration sociale et économique. Il accordait ainsi un rôle clé aux institutions centrales qui devaient produire l'unité des gouvernements. Il propose quatre grandes institutions, notamment un parlement à deux chambres :

- Une chambre basse où la représentation de chaque pays serait proportionnelle à sa population ;

²⁸ Kwamé Nkrumah, *l'Afrique doit s'unir*, Paris, présence africaine, 1994, p.218.

- Une chambre haute où les Etats associés auraient une représentation égale ;
- Une diplomatie commune pour permettre au continent africain de parler d'une seule voix, et éviter le fardeau des représentations diplomatiques séparées. Il note que la soixantaine d'Etats que devait compter l'Afrique décolonisée, aucun Etat ne serait capable d'assurer une représentation diplomatique dans tous les pays du même continent sans parler des représentations hors du continent.
- Une défense commune, avec un commandement unifié. Les efforts accomplis pour entretenir une armée dans chaque Etat sont inutiles et inefficaces, car aucun Etat du continent ne serait capable de résister tout seul à une attaque d'envergure, menées par les forces impérialistes.
- Un bureau continental de planification économique. Là, Nkrumah remarque qu'aucun continent n'a autant de ressources du sol et du sous sol et des potentialités que l'ensemble du continent africain. Mais la balkanisation empêche que ces ressources profitent aux peuples africains. Il cite l'Amérique latine comme un anti-modèle et propose un marché commun africain et un développement autocentré.

Le projet du marché commun africain est certes ambitieux, mais il fallait le réaliser peut-être à l'époque avant la consolidation des « souverainetés ». Toujours est-il qu'il s'est heurté à plus de réticences : à Bangui, en mars 1962, les chefs d'Etat de l'union africaine et malgache adoptèrent une démarche prudente en décidant de faire procéder à « l'étude des phases successives d'un marché commun africain ». Ainsi, l'idée fut renvoyée aux calendes grecques. Elle sera, vingt ans plus tard à l'origine de l'élaboration d'un plan d'action économique (le plan d'action de Lagos) qui sera encore relancé en 1991 pour cette fois la mise sur pieds « d'une communauté économique africaine dont le fonctionnement est prévu pour le mois de mai en ...2025.

Mais les propositions de Nkrumah se heurtent à beaucoup de réticences de la part de certains dirigeants africains qui reprochent au leader ghanaéen des velléités hégémoniques. Ainsi, la majorité des dirigeants africains préféreront l'unité dans des secteurs limités, le souvent à l'échelle sous-régionale. Ainsi, M. Philippe Yacé, président de l'Assemblée Nationale ivoirienne, déclarait au lendemain de la conférence de Tananarive (septembre 1961) que la notion d'unité africaine, qui contient des théories trop alléchantes de fait de plus en plus place à la notion d'union africaine et malgache, surtout axée sur le domaine économique et social.

Pour Sir Aboubacar Tawafa Baliwa, premier ministre du Nigeria, l'unité africaine devait commencer par des mesures pratiques de coopération dans les domaines économiques, scientifiques et culturelles avant de s'embarquer dans l'affaire plus compliquée et plus difficile de l'union politique.

Pourtant Nkrumah, presque solitaire continue à l'unité africaine. Mieux, il persiste et signe : «Je ne vois pas comment les Etats africains seraient en sécurité si leurs chefs d'Etat, dont nous même n'avons pas la conviction profonde que le salut de l'Afrique est dans l'unité...Car, l'union fait la force, et je le constate, les Etats doivent s'unir ou alors se vendre aux impérialistes et aux colonialistes pour une assiette de soupe ou encore se désintégrer individuellement. »²⁹

En revanche, l'Afrique des peuples semblait subir un désintéressement certain de la part des dirigeants africains. Sur le terrain continental, l'indépendance se conquiert de jour en jour et l'Afrique des Etats fortifie inexorablement ses positions. Le 13 décembre 1959, devant l'Assemblée fédérale du Mali, le Général De Gaulle avait admis l'existence et la nécessité de réalités nationales africaines. Il avait déclaré : «l'essentiel, pour jouer un rôle international, c'est d'exister par soi-même, chez-soi. Il n'y a pas de réalité internationale qui ne soit pas d'abord une réalité nationale. Il faut qu'un pays qui veut jouer son rôle dans le monde prenne les voies et les moyens qui le permettent. Or, cela revient d'abord à se construire en Etats. »³⁰

Le projet du Dr Nkrumah, pour la création immédiate et inconditionnelle des Etats-Unis d'Afrique est vite qualifiée d'utopique. Ce projet, observe Béchir Ben Yahmed pourrait sembler une utopie et pourtant : « en Afrique, les frontières sont arbitraires. Les Etats à peine constitués et si souvent minuscules qu'ils ne sont pas viables, ne reposent au sud du Sahara, sur aucune base nationale. Or, si les Etats n'ont pas de base nationale, s'ils ne peuvent vivre et grandir, pourquoi, en effet ne pas les grouper en un seul ? Tel est le fondement rationnel de la thèse de Nkrumah. Elle est le contraire d'une utopie. Ce qui est utopique, c'est de continuer dans la construction d'une Afrique mosaïque de pseudo-Etats. »³¹

Mais le rêve auquel Nkrumah est intimement lié, tout comme l'araignée a sa toile attachée se heurte aux réalités des régionalismes semées qui viennent infléchir les idéologies de certains dirigeants africains.. Il faut dire que les populations africaines ont subi des influences diverses pendant la période coloniale qui ont engendré des mentalités et des réflexes, voire des comportements plus ou moins différents. Ainsi l'idéologie elle même continue de subir à plus d'un titre le poids d'un passé colonial : les populations africaines ont été coulées dans des moules différents : anglais, français, belges, portugais etc.

Quoiqu'on fasse donc, les dirigeants de tradition coloniale française, se sentent plus à l'aise entre eux, qu'en compagnie de leurs homologues anglophones et vice versa. Ainsi, à partir de solidarités géographiques, historiques, ethniques, idéologiques, politiques et culturelles les dirigeants africains anglophones ont lancé dès 1896 l'idée d'une union des territoires britanniques d'Afrique occidentale.

²⁹ Nkrumah, l'Afrique doit s'unir, paris, présence africaine, 1994, p.172.

³⁰ De Gaulle cité dans jeune Afrique du 27 juillet 1962, p.14.

³¹ Jeune Afrique du 27 juillet 1962.

B : Le Régionalisme

La cinquième conférence panafricaine, organisée à Manchester reprit l'idée d'une fédération ouest-africaine et formula des critiques contre les divisions et « les frontières artificielles créées par les puissances impérialistes » en vue de faire obstacle à une union politique des peuples d'Afrique occidentale.

Le régionalisme ouest-africain devait également être encouragé par le sixième congrès panafricain tenu en Gold Coast en 1953. La conférence recommande la création d'un congrès des pays anglophones et francophones d'Afrique occidentale.

De même, à la conférence des peuples africains de décembre 1958 à Accra, les participants recommandèrent le principe de l'ajustement des frontières, de la fusion ou de la fédération sur une base régionale (ouest, est, nord, sud, et centre). Et la conférence réunie à Monrovia en mai 1961, indiqua que l'unité visée en ce moment n'est pas l'intégration politique des Etats africains souverains, mais des aspirations et des actions considérées au point de vue de l'identité et de la solidarité sociale et politique africaine ». Ainsi, le régionalisme se présente essentiellement comme une conception qui considère les regroupements régionaux comme des étapes nécessaires, préalables à la réalisation de l'unité africaine au plan continental.

Les divergences politiques favorisent donc le régionalisme. Elles sont d'ailleurs venues renforcer les clivages précédents. L'influence du passé colonial commun détermine pour la plupart les caractères du régionalisme. Entre pays francophones se développe une solidarité à base de tradition coloniale française qui se caractérise par la formation de l'union africaine et malgache (UAM), l'union africaine et malgache de coopération économique (UAMCE), le conseil de l'entente.

En Afrique équatoriale, le leader de l'Oubangui-chari, Barthélemy Boganda préconisa en 1955 la réalisation de l'unité politique de tous les pays de culture latine (Etats d'AEF, Congo belge, Rwanda-Burundi, Angola). Abandonné puis repris en 1960, ce projet aboutit à la création de l'organisation des peuples d'Afrique centrale.

En Afrique orientale, Jomo Kenyatta affirmait, à partir du modèle de la fédération du Kenya, du Tanganyika et de l'Ouganda, réalisée pendant la période coloniale ; vouloir voir d'abord l'Afrique orientale unie et fédérée, et sera ensuite le tour de toute l'Afrique d'être unifiée.

En Afrique occidentale, cette politique à base régionale a donné naissance à l'union Sahel-Bénin (conseil de l'entente), à la fédération du Mali, à la Sénégalie.

Enfin, en Afrique d'influence islamique les projets de fédération du Maghreb, d'une réunion des Etats du Nil s'inscrivent dans cette conception d'union organique régionale, concrétisée notamment par la création du comité permanent consultatif du Maghreb, puis de l'union du Maghreb arabe.

Parfois des considérations de solidarité à base raciale interviennent pour imposer des regroupement régionaux. Les Etats arabes sont ainsi conduits à attacher peut-être une plus grande importance à la grande nation arabe, comme nous l'avons souligné plus haut. Tandis que Awolowo, le chef de l'Action group, au Nigeria, parle d'une communauté africaine noire, parce que selon lui, beaucoup de nord-africains appartiennent à un horizon politique pan arabe plus que africain.

Toutes ces divergences sont à l'origine de la détermination, de l'évolution et de l'orientation des groupements régionaux. La tendance révolutionnaire des dirigeants africains conduisit à la création du « groupe de Casablanca » en 1961.

Par réaction, la tendance dite des « modérés » constitue au groupe rival, le « groupe de Monrovia ».

Dans cette mesure, le régionalisme, en dépit des professions de foi de ses partisans, n'entre-t-il pas en contradiction absolue avec le continentalisme ? Les regroupement régionaux, une fois constitués ne seraient-ils pas plutôt des obstacles à la réalisation du projet unitaire ?

Toujours est-il que la présence de ces différentes conceptions de l'unité africaine prouve que les chefs d'Etat africains n'ont pas été d'accord sur la manière de conduire ou de réaliser l'unité africaine. Leur divergence ne date donc pas d'aujourd'hui. Peut-on dire qu'en définitive, le régionalisme a eu raison des partisans de l'unité africaine réelle ? En tout état de cause, « l'unité » des Etats a donné victoire aux partisans du courant modéré qui consacre la création de l'OUA.

DEUXIEME PARTIE

DES ETATS-UNIS D'AFRIQUE A LA NAISSANCE DE L'OUA ET DE L'UNION AFRICAINE

« **D**eux ans de joutes verbales avaient suffi pour inciter les deux clans rivaux de l’Afrique à faire la paix : le groupe de Casablanca et le groupe de Monrovia. L’un rassemblant les partisans d’une indépendance absolue ; et l’autre ceux d’une indépendance tempérée par des accords de coopération avec l’ancien colonisateur, s’étaient lancés des anathèmes, depuis la création de leurs groupes respectifs. D’un côté Kwamé Nkrumah, (Ghana), Sékou Touré, (Guinée), Ahmed Ben Bella (Algérie), Mohamed V (Maroc), Modibo Keita Mali ; de l’autre, Félix Houphouët Boigny (Côte d’Ivoire), Léopold Sédar Senghor (Sénégal) , Habib Bourguiba (Tunisie), Haïlé Sélassié (Ethiopie), etc.

C’était « la guerre » des chefs, des grands, ceux qui croyaient encore à ce qu’ils disaient, dans leurs magnifiques envolées oratoires. Leurs passions antagonistes ont fini par se fondre en une seule : la volonté de construire l’unité africaine. »³²

Ainsi, le vingt cinq mai 1963, après sept heures de discours- exutoires, l’organisation de l’unité africaine est née. Signe de réconciliation et d’espoir de cette rencontre entre frères africains le président malien Modibo Keita, quasiment chassé de Dakar trois ans plutôt s’est exclamé ce jour : « Tout arrive en Afrique, même Senghor donne la main à Modibo Keita. »³³

Pour éviter donc la division, fondée sur la divergence entre les approches politiques, la méfiance et l’éloignement progressif que cela peut entraîner, trente deux chefs d’Etats africains se fondent à l’idée de relancer l’unité africaine par une autre voie : la création d’une organisation à dimension régionale, l’organisation de l’unité africaine. Charge maintenant à l’institution panafricaine de prendre le relais du combat d’unité, inspiré depuis longtemps et mené par les dirigeants d’ailleurs et d’Afrique de tous bords.

CHAPITRE I

L’OUA ET LE DEFI DE L’UNITE AFRICAINE

Une fois les indépendances acquises, les combats se dispersent, les volontés politiques changent et avec elles les objectifs premiers. Parmi les dirigeants africains, Nkrumah est pourrait-on dire le seul à défendre avec presque l’énergie du désespoir l’idée d’une Afrique unie, avec un gouvernement continental.

Mais l’organisation de l’unité africaine sera tout de même créée au nom du

³² Sennen Andriamirado, la fin des dinosaures, Jeune Afrique, Paris, N° 1699, 29 juillet 1993, pp.32-39

³³ Sennen Andriamirado, idem, p.32

panafricanisme. La charte de l'OUA entrée en vigueur le 25 mai 1963, « enfant et instrument de la décolonisation de l'Afrique, apparut en même temps marquée par l'héritage colonial. »³⁴

Venons-en à l'étude proprement dite de la charte.

SECTION I : PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'OUA.

En théorie, l'unité africaine repose sur sept principes :

l'égalité souveraine de tous les Etats membres ; la non-ingérence ; le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat ; le règlement pacifique des différends ; la condamnation sans réserve de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des Etats voisins ou tous autres Etats, le dévouement sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants ; l'affirmation d'une politique de non alignement à l'égard de tous les blocs.

Ces principes affirme-t-on permettent à chaque peuple de se développer, de créer les conditions favorables au maintien de la paix et de la sécurité. Pour que le risque de guerre et de misère soit moindre. Car, plus les Etats africains renforcent l'unité et la solidarité entre eux, plus ils coordonnent et intensifient leur coopération et leurs efforts,, moins ils ont envie de se battre et plus ils offrent de meilleures conditions d'existence à leurs peuples.

C'est dans cet esprit que la charte de l'OUA a été signée à Addis-Abeba en Ethiopie, le 25 mai 1963, puis «dépoussiérée » en juillet 1979 à Monrovia, au Liberia. Or chacun sait que en dépit de quelques actions positives, l'ambition politique de l'OUA a été un échec. Car depuis l'adoption de la charte fondatrice de l'organisation panafricaine, on fait et agit comme si le bateau Afrique naviguait toujours dans le bon sens : « Tout le monde admettait qu'il y avait des valeurs communes de civilisation à promouvoir un destin commun à construire et des politiques communes à mettre en œuvre en matière de diplomatie et de défense.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territorial de chaque Etat et de son droit inaliénable à une existence indépendante(article3,3), c'est-à-dire le maintien des frontières tracées par les colonisateurs, alors qu'elles sont dénoncées comme artificielles, ne tenant pas compte de la répartition des ethnies ou même encourageant leurs divisions.

Mais, au-delà des principes, ce qui frappe immédiatement l'esprit, à la lecture de la charte, c'est si l'on peut dire le manque du désir d'unité véritable et mieux le souci de maintenir la stabilité, la sécurité et le statu quo entre Etats africains membres de l'organisation.

³⁴ Philippe Moreau Defarges, les organisations internationales contemporaines, Paris, le seuil, 1996, p.54.

En effet dès le préambule, on peut lire :

Paragraphe 6 «convaincu que afin de mettre cette détermination, (celle de renforcer la compréhension et la coopération entre nos Etats, paragraphe 5), au service du progrès humain, il importe de créer les conditions de paix et de sécurité. »³⁵

Comme on le voit, pour les pères fondateurs de l'OUA, la compréhension et la coopération entre Etats africains ne passent pas par la création des Etats-Unis d'Afrique, mais par la création et le maintien « des conditions de paix et de sécurité ». L'accent est mis ici sur la paix et la sécurité des différents Etats d'Afrique.

Le paragraphe 7 va plus loin en précisant qu'il ne s'agit pas seulement d'assurer la sécurité des Etats membres de l'OUA, mais de « veiller sur l'indépendance, la souveraineté, ainsi que l'intégrité territoriale de chacun d'eux. Ce paragraphe stipule que les Etats membres sont fermement résolus à sauvegarder et à consolider une indépendance et une souveraineté durement conquises (...) ». S'agissant des objectifs de l'organisation, la charte de l'OUA est on ne peut plus explicite. L'organisation panafricaine vise entre autres, à défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de chacun des Etats membres(...), les Etats membres coordonnent et harmonisent leurs politiques générales, en particulier dans les domaines suivants :

- a) politique et diplomatie ;
- b) économie, transport et communication ;
- c) éducation et culture ;
- d) santé, hygiène et nutrition ;
- e) science et technique ;
- f) défense et sécurité...

Il n'est donc pas question de rechercher l'unité des Etats, encore moins de travailler à leur unification prochaine, mais uniquement de « coordonner et d'harmoniser » leurs différences politiques. Donc, simple coopération et encore pas dans tous les domaines. Cette coopération ne concerne que des secteurs limités, puisque ces secteurs sont cités. Pour revenir aux principes, certains comme Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'OUA pensent que c'est là où les fondateurs de l'OUA révèlent la vraie nature qu'ils entendent donner à l'organisation : la mise sur pied d'une institution qui consacre le triomphe des nationalités et met une fois de plus un frein à toute initiative d'unification du continent, en se réfugiant derrière un semblant d'unité. Car au premier principe, il ressort la dénomination de l'organisation : Les hautes parties contractantes constituent par la présente charte, une organisation dénommée : organisation de l'unité africaine. (article I)

Mais on verra que la charte d'Addis-Abeba constitue un compromis favorable à la thèse de l'Afrique des patries que celle fédéraliste prônée par le Docteur Nkrumah.

En effet, les Etats membres, pour atteindre les objectifs énoncés à l'article II affirment solennellement les principes que nous avons énoncé plus haut, et pour illustrer ou souligner l'importance capitale attachée à ces principes, l'article 6 de la charte stipule :

³⁵ Charte de l'OUA, en annexe.

« Les Etats membres s'engagent à respecter scrupuleusement les principes énoncés à l'article III. »

Les principes énoncés ci-dessus sont suffisamment clairs. Si les fondateurs de l'OUA insistent sur l'égalité souveraine de tous les Etats membres – grands ou petits, puissants ou faibles – , ce n'est pas pour décourager toute sujétion ou même de domination d'un Etat africain par un autre Etat africain. Car à l'époque, on ne connaît pas de pays suffisamment équipés ou audacieux pour nourrir des visées expansionnistes à l'égard d'un autre pays africain. S'ils le font, c'est surtout pour empêcher toute sorte d'hégémonie d'un Etat sur les autres au sein de l'organisation.

Beaucoup de dirigeants africains rejettent le fédéralisme par crainte des tentations à l'hégémonie qu'il pourra susciter et des visées expansionnistes qui pourraient s'en suivre. Tel est par exemple, le cas entre autres de Habib Bourguiba, qui déclare en 1963 : « l'unité en dernière analyse, ne peut venir que du consentement des peuples – consentement réel, profond et librement exprimé. Elle ne peut en aucun cas être imposé par les moyens de la crainte et de la subversion au service d'une volonté d'hégémonie. Le désir d'hégémonie ou le complexe de supériorité, c'est le ver dans le fruit, lorsqu'un partenaire veut dominer un autre dans un ensemble à plus ou moins brève échéance. »³⁶

Nous savons par ailleurs qu'à cette époque là, beaucoup de chefs d'Etat africains accusent le dirigeant ghanéen, Kwamé Nkrumah de vouloir se servir de l'idéal panafricain pour mettre sur pied des structures qui lui permettent de s'imposer à ses pairs africains et de faire aboutir ses visées expansionnistes. Le principe de non ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre de l'OUA, donne à chaque Etat une autonomie, une liberté totale en matière de politique intérieure, en le mettant à l'abri de toute intervention et même des critiques, non seulement d'un Etat africain vis à vis d'un autre, mais également de l'organisation par rapport à chaque Etat membre.

Ce principe réduit l'OUA à une impuissance certaine et à une incapacité regrettable devant certains drames, où son intervention rapide et énergique est souhaitée et nécessaire. Ainsi, devant le génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994, les guerres civiles qui font ravage en Angola, en Somalie, au Liberia, dans les Congo, l'OUA brille toujours par son absence de la scène africaine, où elle est censée jouer un rôle pivot. Citons un exemple pour mémoire, l'ancien secrétaire général de l'organisation panafricaine, Edem Kodjo, notamment s'est vu obligé de s'expliquer pour cause « d'ingérence dans les affaires éthiopiennes, suite aux massacres de personnes civiles et militaires par le régime éthiopien du temps où il était secrétaire général de l'OUA à Addis-Abeba, même, capitale qui abrite le siège de l'OUA..

« Je n'ai pas fait de déclaration se justifie - t'il, j'ai tout juste ajouté mon grain de sel. Je me suis associé à l'émotion générale, car j'ai été témoin des événements. Je n'ai pas du tout violé la charte. Les autres chefs d'Etat ont eux réagi à l'égard de l'Empereur. Cela ne peut pas être considéré comme une ingérence mais comme une réaction sentimentale. »³⁷

³⁶ Actes de la conférence au sommet des pays indépendants d'Afrique, t. 1, p. 230.

³⁷ In Esigy- forum du 23 décembre 1974.

Quant au principe 3, il rend pratiquement impossible le regroupement d'Etats africains indépendants au sein de fédérations supra – étatiques, puisqu'il garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque Etat membre de l'OUA, sacralisant pour ainsi dire les frontières actuelles. Ainsi pensait-on mettre fin à toutes « les revendications de territoires, à toutes les visées expansionnistes et à toutes les tentatives d'irrédentisme. »

Pour ce qui est du principe 5, il reflète aussi bien l'anxiété des chefs d'Etat au sujet de leur sécurité personnelle que de leur préoccupation concernant la stabilité de leurs régimes. Ainsi s'explique cette condamnation sans réserve de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des chefs d'Etat voisins ou autres.

Lors de la session ordinaire du sommet du Caire en juillet 1964, les chefs d'Etat adoptèrent la résolution sur « l'intangibilité des frontières africaines », qui explique encore d'avantage le contenu et l'esprit du principe 3 de la charte sur « le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque Etat membre et de son droit inaliénable à une existence indépendante. »

Dans ses considérants, la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement juge entre autres, que les frontières des Etats africains au jour de leur indépendance constitue une réalité tangible, rappelle l'obligation qu'ont, tous les Etats membres de respecter scrupuleusement les principes énoncés au paragraphe 3 de l'article II de la charte, puis déclare solennellement que tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existantes au moment où ils ont accédé à l'indépendance. Ainsi, se confirme ce que nous avons affirmé plus haut : désormais, toute unification politique des Etats africains violera les principes de l'OUA et se trouve donc condamnée d'avance par l'organisation- nous- y reviendrons.

SECTION II : LES OBJECTIFS DE L'OUA

A : Les objectifs politiques

La victoire du courant modéré sur le courant progressiste n'a pas manqué d'entraîner des conséquences au niveau des objectifs fondamentaux que poursuit l'organisation de l'unité africaine. En effet, dès lors que l'unité africaine envisagée est mise en œuvre dans le cadre d'une coopération entre Etats africains indépendants, il est normal que la première préoccupation de ces Etats soit la défense de leur souveraineté, l'intégrité de leur territoire et leur indépendance. Cette préoccupation était d'autant plus forte qu'à l'époque, cette souveraineté venait d'être acquise. On devait faire tout pour la conserver et la consolider. L'article 2 de la charte donne une dimension importante à cet objectif, en déclarant la lutte contre le colonialisme dans toutes ses formes et le dévouement sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants. L'organisation de l'unité africaine sera donc une organisation inter-africaine, avec un objectif politique qui comporte une double dimension :

- Une dimension internationale, nécessitant le renforcement de l'unité et la solidarité des Etats africains et malgaches pour résorber les séquelles du colonialisme et, la bouter hors du continent : création de comité de l'OUA, siégeant à Dar es Salam en Tanzanie et ayant pour mission de canaliser les contributions volontaires accordées par les Etats aux mouvements africains de libération nationales. L'Afrique doit s'unir pour constituer une force capable de lutter véritablement contre sa domination par les autres. Il y a là une référence à un passé colonial qui a engendré des conditions économiques et sociales, ainsi qu'un destin commun à la quasi totalité des Etats africains.

- Une dimension inter-africaine qui a entraîné l'adoption d'un certain nombre de principes fondamentaux que les Etats membres s'engagent solennellement à respecter. L'article 3 de la charte mentionne au nombre de ces principes : l'égalité souveraine de tous les Etats. Ils ont tous les mêmes droits et les mêmes devoirs, et chaque Etat dispose d'une voix (idem pour l'article 5). La non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat membre et de son droit inaliénable à une existence indépendante, la condamnation sans réserve de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des Etats voisins ou tout autre Etat ;.

ces principes ont pour finalité de préserver la stabilité politique des Etats africains. Cela ne signifie pas cependant que l'organisation africaine serait une sorte de sainte alliance entre les régimes africains en place, la reconnaissance plus ou moins rapide des gouvernements africains issus des coups d'Etat, par l'organisation et ses membres le montre. Souvent, six mois seulement suffisent pour apprécier leur « effectivité » et les reconnaître. Le problème devient beaucoup plus délicat si l'objectif de lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes, et de la libération de l'Afrique en général, et même de l'influence des blocs (article 3, alinéa 7) mettent en cause un Etat membre de l'OUA dont l'attitude enfreint les décisions de l'organisation. La lutte contre le colonialisme se heurte au principe de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

B : Les objectifs économiques, culturels et sociaux

Cette dimension économique et socioculturelle de l'organisation est affirmée par la charte elle-même dans son article 2, al b : « un des objectifs de l'organisation est de coordonner et d'intensifier la coopération entre Etats africains ainsi que leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique. Ils harmonisent leurs politiques dans les domaines économiques, techniques et sociaux. Dans la

conception qui a prévalu à celle de l'OUA, le développement et la coopération économique entre Etats africains ne doit pas conduire à l'isolement du continent mais son ouverture sur le monde extérieur en vue de promouvoir une coopération à l'échelle internationale juste et équitable.

Seulement, l'Afrique doit d'abord et avant tout coopérer avec elle-même : réunir ses potentialités économiques et ses marchés, exporter ses complémentarités en vue d'un développement économique harmonieux de tout le continent.

C'est de cette idée que proviendra toutes les expériences d'organisation, d'intégration économiques régionale de l'Afrique ainsi que les théories relatives au développement autocentré et à l'autonomie collective. Ces organisations qui ont connu une grande disparité dans leur réussite se présentent comme une sorte de dépassement des anciennes solidarités coloniales liant la métropole et ses colonies. C'est dans cette perspective également que l'organisation de l'unité africaine lancera la coopération arabo-africaine ; qu'elle décidera en 1976 la création d'une communauté économique de l'Afrique, et, le plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique sera élaboré.

Sur le plan social, l'organisation de l'unité africaine accorde des aides financières à certains organismes africains ayant des missions socio-économiques : l'association des universités africaines ou le conseil supérieur du sport. L'organisation a adopté une charte culturelle. La charte fondatrice de l'organisation assigne ainsi à l'organisation des objectifs politiques, économiques et socioculturelles. Mais, comme nous venons de le voir, la dimension politique a, dans la pratique absorbé toutes les autres dimensions.

SECTION 3 : LES STRUCTURES DE L'OUA

Les structures de l'OUA déterminées par l'article 7 de la charte sont classiques et s'inspirent de celles qu'on peut trouver dans d'autres organisations internationales à vocation mondiale ou régionale.³⁸

L'organe suprême de l'organisation est la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (article 8). Ainsi que le nom l'indique, cet organe est composé des chefs de l'exécutif des différents Etats membres de l'OUA, mais ils peuvent déléguer le pouvoir de les représenter à des personnalités dûment accréditées. En fait, de plus en plus les chefs de l'exécutif se font représenter par des ministres (affaires étrangères), ce qui donne à la conférence une composition identique à celle du conseil des ministres.

La conférence se réunit au moins une fois par an, mais elle également se réunir en session extraordinaire si un Etat membre le demande et si les deux tiers des Etats y consentent.

Au second degré, le conseil des ministres est le deuxième organe politique de l'OUA. Comme la conférence, il est composé de membres de droit, puisqu'il comprend en principe les ministres des affaires étrangères. Cependant, chaque gouvernement peut

³⁸ Voir Pierre François Gonidec, op. cit. p.308

librement désigner un autre ministre. Le conseil des ministres se réunit deux fois par an, en session ordinaire au siège de l'organisation ou en tout autre lieu désigné par le conseil. En outre, il peut se réunir en session extraordinaire dans les mêmes conditions que la conférence des chefs d'Etat.

La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et le conseil des ministres sont les deux organes à travers lesquels s'exprime directement la souveraineté des Etats membres de l'OUA : ce sont les organes de représentation des Etats. Mais il s'agit de deux niveaux de représentation différents. La conférence est au niveau le plus élevé, alors que le conseil des ministres se situe à un stade inférieur. Il existe donc entre ces deux organes, une hiérarchie nettement affirmée.

Pourtant, à l'expérience, la conférence a secrété un nouvel «organe » que ne le prévoit aucun texte de l'OUA, c'est le président en exercice. Il est désormais une composante organique de l'organisation panafricaine. Il s'agit d'un «organe » né « des nécessités fonctionnelles, peut-être. On a prétendu qu'il fallait à l'organisation continentale un représentant auréolé du prestige de chef d'Etat pour lui servir de porte-parole dans les enceintes internationales ». Dans la conception inter étatique du régionalisme africain, le Secrétaire Général de l'organisation ne pouvait jouer ce rôle, quelle que fut sa personnalité, c'est pourquoi, la fonction de « président en exercice » s'est imposé de facto à la tête de l'organisation, et cela, depuis près de deux décennies.

Mais il faut souligner que dès sa création, cet «organe » n'a pas manqué d'accroître le risque de politisation excessive de certains dossiers. Pour Edem Kodjo, ancien secrétaire général, « ce président de l'OUA, qui s'est érigé en institution cardinale de l'organisation « n'est pas toutefois le président de l'Afrique. »³⁹

Cette présidence en exercice, si elle ne s'appuie pas sur le bâton de pèlerin des pères fondateurs du panafricanismes, force est de constater qu'elle contribue à fausser les mécanismes et les rouages premiers de l'OUA, dont le système mis en place par la charte d'Addis-Abeba s'est trouvé sensiblement dénaturé.

Ce n'est pas aussi un hasard que la charte mise à jour depuis le 26 mai dernier pour entre autre une définition claire de son rôle et de sa fonction par rapport aux autres organes.

- Un organe administratif, cette fois : le secrétariat. Il est composé du secrétaire général et de cinq secrétaires généraux adjoints.

- Les commissions : la charte de l'OUA mentionne des commissions essentielles à la bonne marche de l'organisation dont beaucoup sont tombées en désuétude. C'est le cas de la commission de conciliation et d'arbitrage, dont la défaillance quasi - chronique n'a jamais été effacé par les multiples comités ad hoc. Il est de même de la commission économique et sociale.

³⁹ Edem Kodjo, idem pref.

SECTION 4 : LES COMPETENCES DE L'OUA

Comme nous venons de le voir, l'organisation de l'unité africaine est fondée sur le principe de la coopération. Souvent, la tendance, quand on étudie cette organisation est de l'affubler d'une mission qui ne lui était pas assignée, ou qui en tout état de cause ne relève pas de sa charte. Ce prisme d'observation déforme les perspectives d'analyse et donne de l'organisation continentale l'image de ce qu'elle n'est peut-être pas. Le principe de coopération s'étend quant à lui aux domaines les plus divers. Le domaine d'intervention de l'OUA, n'est guère illimité. L'organisation n'est restreinte que par les fins indiquées à l'article 2 : renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains ; coordonner et intensifier la coopération, ; défendre la souveraineté des Etats membres. Mais sous réserve de respecter les objectifs, l'OUA peut déployer son activité dans les secteurs les plus divers.

En fait comme le constatait Boutros Ghali quelques années après la création de l'OUA : « les trois années qui viennent de s'écouler apparaissent plutôt négatives pour l'OUA dans le domaine de la coopération économique, sociale et culturelle. Et pourtant, c'est le seul domaine qui compte pour l'Afrique »⁴⁰

D'autre part, la question importante est de savoir si l'OUA peut prendre des décisions, c'est-à-dire des mesures de caractère obligatoire à l'égard des Etats membres. On pourrait le croire à la lecture de la charte. A propos de la conférence des chefs d'Etat, l'article 10 parle de « décisions » prise à la majorité simple ou renforcée. Mais le terme utilisé ne doit pas faire illusion. Les principes sur lesquels l'OUA est fondé excluent que l'organisation puisse imposer, surtout à la majorité de véritables décisions aux Etats membres, sauf pour ce qui concerne son organisation interne et son fonctionnement.

En outre, l'organisation panafricaine ne dispose d'aucun moyen de contrainte à l'égard des Etats récalcitrants. En réalité, l'OUA ne formule que des recommandations, et des vœux pieux. Elle utilise le langage de l'espérance et non celui du commandement. Or si l'organisation panafricaine agit de cette manière face aux multiples problèmes qui assaillent le continent : conflits frontaliers, guerres civiles, coups d'Etat, réfugiés, famines et sida, la violation des droits de l'homme et le refus de promouvoir le développement du continent, l'organisation serait-elle conforme à l'idéal de vie unitaire et progressiste cher au panafricanisme ?

C'est peut-être en réponse à cette attente que l'union africaine prendra le relais de l'organisation de l'unité africaine.

S'agissant de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, la charte de l'OUA la considère comme un organe de discussion et d'études. Elle « étudie les questions d'intérêt commun... » On est tenté de demander dans quel but ?, la réponse serait sûrement « afin de coordonner et d'harmoniser la politique générale de l'organisation. »

⁴⁰ Ghali (B.B.), l'organisation de l'unité africaine, Paris, 1969, A. Colin, p. 1333.

En définitive, l'organisation de l'unité africaine apparaît comme une organisation internationale très classique qui préserve au maximum la souveraineté des Etats.

Dans ces conditions, il est inévitable que les clivages politiques apparaissent au sein de l'organisation même. L'unité n'est guère réalisée que sur les problèmes de décolonisation, de lutte contre le colonialisme et sur les revendications relatives au développements des pays africains.

Des divergences étaient apparues entre l'Afrique dite modérée et l'Afrique dite révolutionnaire, elles ont été apaisées par le compromis qui a abouti à la création de l'OUA, trente huit ans plus tard, à Syrte, la question des Etats-Unis d'Afrique cher à Nkrumah fut relancé par le guide libyen Mouammar Kadhafi qui a réussi à forcer la main de ses pairs pour la création de l'union africaine. Il y a plus d'un siècle en 1884 à Berlin, les puissances européennes s'étaient partagées l'Afrique en morceaux, taillés à leurs intérêts, aujourd'hui, le continent veut-il prendre son destin en main en récrivant l'histoire et évitant les erreurs du passé ?

Avec l'union africaine, on peut encore rêver, mais pour autant faut-il encore tout copier sur des modèles qui ont certes réussi tant bien que mal mais qui ont leur réalité propre et dont l'adaptation tous azimut peut se révéler dangereuse.

CHAPITRE II

DE L'OUA A L'UNION AFRICAINE

Des remarques récurrentes et constantes en termes d'immobilisme ont été émises à l'adresse de l'organisation de l'unité africaine. Elle en a pris acte, et passe le témoin, dans la réalisation des idéaux panafricains à l'union africaine qui est née en même temps que le siècle. En dépit d'une « inefficacité » pour laquelle elle a souvent été vilipendée face à l'énormité des difficultés qui minent l'Afrique, l'OUA aura eu le mérite de rechercher des solutions, et d'éviter beaucoup de conflits en favorisant le dialogue.

Souvent, de façon informelle bien sûr mais conformément à la tradition orale africaine dont la palabre contribue au dialogue et à la concertation secrète, évitant toujours de porter à la surface les conflits et mettre en face les protagonistes sur la place publique, l'OUA a beaucoup réussi dans l'organisation des sommets annuels qui ont permis aux dirigeants africains de se rencontrer et se parler. Là aussi, c'est la dimension culturelle qui l'emporte. Là où l'organisation internationale échoue dans ses normes, ses formes et ses procédures, l'organisation panafricaine réussit à servir de cadre de dialogue, de compréhension mutuelle sur certains sujets non élucidés, et souvent de réconciliation. Il y va de la personnalité africaine. Deux proverbes africains illustreront notre propos : « Il vaut mieux avaler une aiguille dans une case que d'être contraint d'avalier un tronc d'arbre sur la place publique. » et, « si deux vieillards se battent, c'est qu'ils n'ont pas pris la peine de se parler ».

Cette forme de diplomatie, invisible aux caméras et aux écrans de télévisions, dont le but est de préserver l'harmonie et de maintenir l'équilibre du tissu social, donne des résultats

tangibles et fausse souvent le calcul des experts et les prévisions dangereuses de certains observateurs internationaux qui prédissent des malheurs au continent.

C'est ainsi que cette fois encore contre toute attente, le traité de l'union africaine est adopté et marche très rapidement. Quelles sont ses principales innovations par rapport à l'OUA ?

SECTION I L'UNION AFRICAINE OU LE COMMENCEMENT DE LA VRAIE HISTOIRE

L'Histoire dira un jour son mot, l'Afrique écrira sa propre
Patrice Lumumba.

Un siècle après Berlin, c'est peut-être l'occasion pour l'Afrique à travers l'union de faire l'histoire au lieu de la subir. Nous avons vu que les indépendances délivrées à tour de rôle aux Etats africains ont été sournoisement dévoyées ou simplement confisquées. Il fallait un sursaut, d'autant plus que les populations africaines n'ont jamais été contre l'union. Dépasser la multiplication des micro-Etats voués à la lutte pour une survie précaire et à la mendicité chronique. Certains de ces Etats correspondent à la population d'une ville provinciale ou d'une grosse agglomération européenne, et disposent d'un budget qui ne dépasse pas celui d'un grand magasin ou d'un grand hôtel américain.

Les pays africains dit le professeur Ki-Zerbo, n'ont pas pensé aux conditions fondamentales pour améliorer le quotidien de leurs populations désemparés. D'abord, si nous négocions à titre bilatéral avec les institutions et les pays de l'extérieur, jamais nous n'aurons des conditions correctes. La négociation est un rapport de force. Aucun pays africain n'a la force nécessaire pour obtenir des termes satisfaisants parce que nous sommes trop faibles. Par exemple : « Il y a dix millions d'habitants au Burkina Faso mais pour le pouvoir d'achat, ils ne représentent que 100 000 ou 150 000 Belges ou Français. Donc, ce n'est pas avec cela qu'on peut changer la vie. Ce n'est pas possible. Il faut dire la vérité aux gens et s'entendre entre Africains pour essayer de faire quelque chose. Il nous faut de vraies conditionnalités structurelles comme l'unité africaine.

Si la Banque mondiale nous dit : « Réalisez l'unité africaine, sinon vous n'aurez pas l'aide », j'applaudirai à cette conditionnalité. Mais dire : « Payez vos dettes, sinon vous n'aurez pas d'argent, faites un budget en équilibre... »⁴¹

L'Afrique représente aujourd'hui 22% des superficies émergées du globe. Elle compte plus de 800 millions d'habitants dont les trois quart ont moins de 25 ans. Pourtant, ce ne sont pas les ressources qui manquent. Le nouveau secrétaire général de l'organisation, Amara Essy⁴², voit en l'Union africaine comme une chance ultime pour faire face à tous les défis de la mondialisation, un trait d'union entre un demi - milliard d'êtres humains parmi les plus pauvres du monde (2% du produit intérieur brut de la planète, 3% des exportations mondiales) ; établis dans une des régions potentiellement les plus

⁴¹ Ki-Zerbo, le courrier N°161, janvier – février 1997.

⁴² Amara Essy, Secrétaire général de l'Union africaine, élu en juillet dernier à Lusaka, en Zambie

riches de notre planète. Ses ressources-sol et sous-sol- et ses richesses halieutiques sont incalculables : forêts et cultures (café, cacao, coton, fruits...), matières premières (or, diamants manganèse, bauxite, fer, métaux rares), énergies (hydrocarbures et hydroélectricité), poissons et crustacés... Sur un tel espace, nous avons besoin pour vivre de normes et de repères ».

Les normes et les repères doivent partir des réalités, des intérêts et des valeurs de l'Afrique : D'abord, voir qui nous sommes. Puis les intérêts et valeurs : cela, c'est l'identité africaine qui doit servir de socle, à l'édification d'un programme ou d'un projet de société.. Le projet de société, c'est la raison de vivre. Dans la vie d'une société, il y a la culture comme raison de vivre. C'est-à-dire, ce que nous avons reçu, notre patrimoine et ce que nous projetons de faire et d'être !

Le professeur Ki-Zerbo dit que «si on enlève aux pauvres du Burkina, qui représentent 46 à 47% de la population, d'après les documents du ministère des finances et dont 27 à 28 % sont en dessous du seuil de pauvreté, la culture, que va-t-il leur rester ? Ils n'aurons pas la vie , ils n'aurons pas la raison de vivre.⁴³

Cet exemple est valable pour la plupart des pays d'Afrique.

Or, il y a des moments où il faut faire un saut politique, comme l'a fait l'Europe. L'union africaine née en Syrte le 3 mars dernier en un.

Bien entendu ce n'est pas le moment de l'euphorie, car le processus ne fait que s'enclencher, mais l'union permettra à coup sûr aux pays africains de constituer un marché, de permettre la libre circulation des biens, des personnes et des idées, d'agir de concert sur les plans politiques, économiques et militaires sur l'échiquier mondial et de parler d'une même voie.

SECTION II : INNOVATION DE L'UNION AFRICAINE

Décidé en juin 2000 à Lomé, au Togo, le sommet extraordinaire de l'organisation de l'unité africaine tenu à Syrte le 2 mars dernier aura tenu les engagements pris par les dirigeants africains, il y a un an.

Outre la conférence, le conseil exécutif et les comités techniques spécialisées qui existaient déjà dans l'organisation de l'unité africaine mais sous une autre appellation, l'innovation de l'union africaine aura surtout été :

- Le parlement africain, qui a pour objectif d'assurer la participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique du continent, mettant l'accent sur une représentativité démocratique de toutes les sensibilités politiques

- La cour de justice de l'union ;

- Les institutions financières, dont une banque centrale africaine ; un fonds

⁴³ Ki-Zerbo, idem, le Courrier ? 1997

monétaire africain ; et une banque africaine d'investissement ;

- Une commission qui assure le Secrétariat, composée d'un président, de vices-présidents et des commissaires assistés par le personnel nécessaire ;
- Un comité de représentants permanents ; et
- Un conseil économique, social et culturel⁴⁴

⁴⁴ Annexe, charte constitutive de l'Union Africaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- AMADOU HAMPÂTE BÂ, *Oui mon commandant, j'ai lu*, Paris, 1994.
- AMADOU HAMPÂTE BÂ, *Aspects de la civilisation africaine*, présence africaine, Paris, 1972.
- A. STANLESS , *De Gaulles et les africains*, chaka, Paris, 1991.
- BOUTROS B GHALI, *L'organisation de l'unité africaine*, Armand Colin, Paris, 1969.
- CHEIKH ANTA DIOP, *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, présence africaine, Paris, 1982.
- CLAUZEL JEAN, *La décolonisation de l'Afrique*, Hâtier, Paris, 1995.
- DECRAENE PHILIPPE, *Le panafricanisme*, PUF, Paris, 1970.
- DEFARGES P. MOREAU Les organisations internationales contemporaines, Le Seuil, Paris, 1996.
- DESCHAMPS H. ,*Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et archipels*, PUF, Paris, 1973.
- EDEM KODJO, *Et demain l'Afrique*, Stock, Paris, 1986.
- GEORGES PADMORE, *Panafricanisme ou communisme ?*, Londres, 1955.
- GHERARI HABIB *Les organisations internationales à vocation régionales*, documentation française, Paris, 1995.
- GONIDEC PIERRE-FRANCOIS, -
l'Etat africain, LGDJ, Paris, 1970.
- Les systèmes politiques africains* LGDJ, Paris, 1978.
- L'OUA trente ans après*, Karthala, Paris, 1993.
- IBRAHIMA BABA KAKE, *La diaspora Noire*, Lion Libreville, 1978.
- JOUVE EDMOND, *L'organisation de l'unité africaine*, PUF, Paris, 1984.
- KAMGANG HUBERT *Au-delà de la Conférence nationale, pour les Etats-Unis d'Afrique*, l'Harmattan, Paris 1993.
- KAMTO Maurice et autres, *rétrospectives et perspectives africaines* Economica, Paris, 1989.
- KISSENGA IGNACE *Une Afrique, un espoir*, l'Harmattan, Paris, 1996.
- KI-ZERBO JOSEPH, *Histoire générale de l'Afrique*, Hâtier, Paris, 1972.
- KI-ZERBO , *Le monde africain noir*, Hâtier, Paris, 1968
- LANCINE KABA, *Nkrumah et le rêve de l'unité africaine*, Chaka, Paris, 1991.
- NKRUMAH KWAME , *L'Afrique doit s'unir*, (dernière édition), présence africaine, Paris, 1994..
- NYERER JULUIS *Socialisme, démocratie et unité africaine*, présence africaine, Paris, 1967.
- OSSENDE AFANA , *L'économie de l'ouest africain*, Maspero, Paris, 1966.
- SENGHOR LEOPOLD SEDAR, *Liberté, nation et voie africaine du socialisme*, Le Seuil, Tome2, Paris, 1971.
- Vieille Afrique, jeunes nations*, PUF, Paris, 1982.

VINCENT B. THOMPSON , *L'Afrique et l'unité*, l'Harmattan, Paris, 1998.
WODIE FRANCIS : *Les institutions régionales en Afrique Occidentales et Centrale*,
LGDJ, Paris, 1970.

2-ARTICLES et Etudes

ANDRIAMIRADO SENNEN, l'OUA, la fin des dinosaures, jeune Afrique du 29 juillet
1993.

BECHIR BEN YAHMED Jeune Afrique du 27 juillet 1962.

CHARLES TCHOUNGANG, Afrique Asie du 15 septembre, 1982
Cahiers du Centre interculturel Monchanin, 2 vol XVI N° 1, cahier 78

KI-ZERBO JOSEPH, le courrier N°161, 1997.

M. MONTAGUE, Le mois en Afrique, Paris 1991.

Publications de Nord/Sud XXI, N° 14, Genève

ANNEXES